

La
Revue
du

Trombinoscope

L'information professionnelle du monde politique, économique & des territoires

Octobre 2025 - N°306



INTERVIEW

**Benjamin
Morel**

Maître de conférences
en droit public
et docteur en science
politique

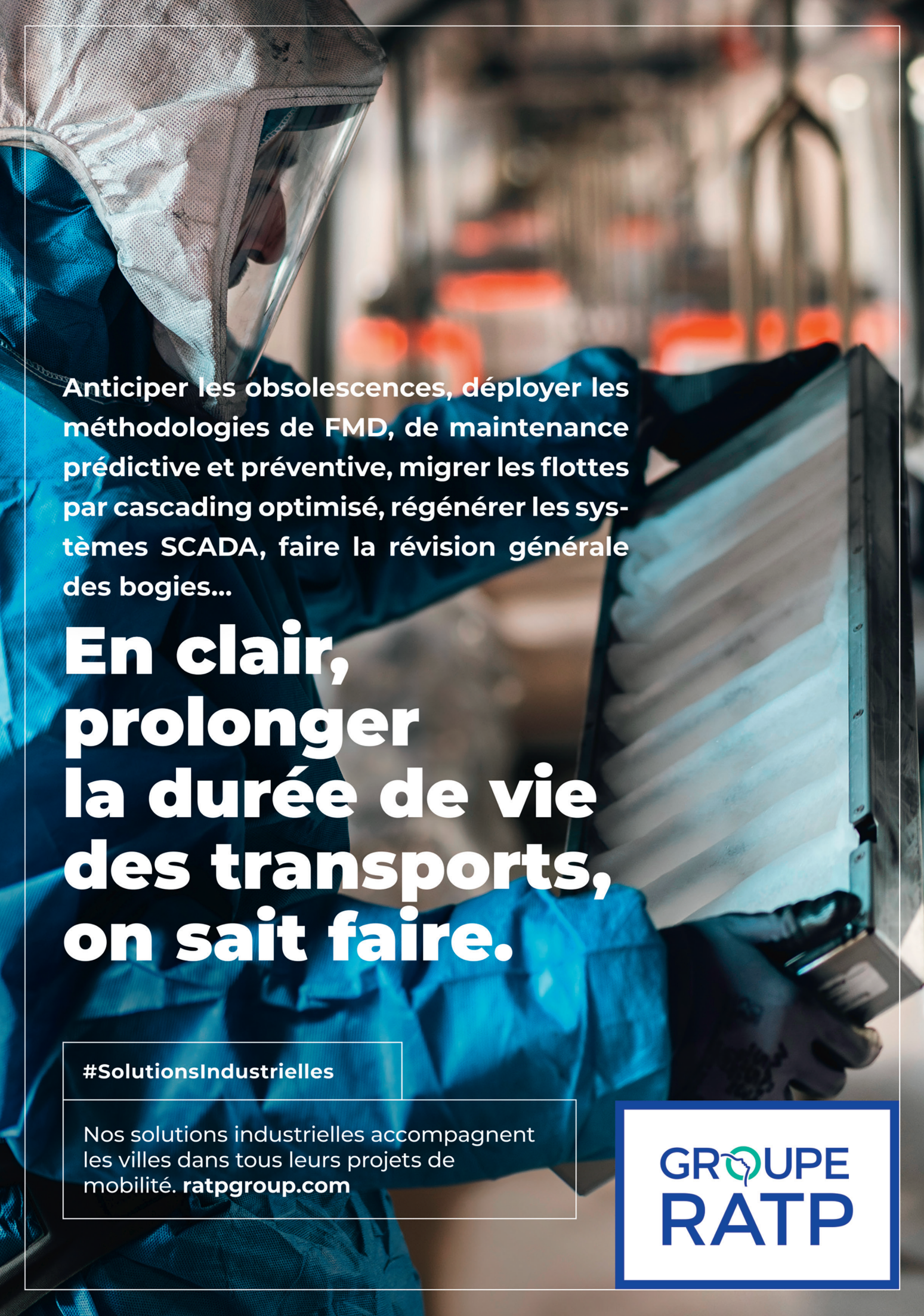
**Tripolarisation politique :
des institutions paralysées**

DOSSIERS

Économie sociale et solidaire
Transport durable
Assurance

MOUVEMENTS

Nominations
Missions
Élections



Anticiper les obsolescences, déployer les méthodologies de FMD, de maintenance prédictive et préventive, migrer les flottes par cascading optimisé, régénérer les systèmes SCADA, faire la révision générale des bogies...

**En clair,
prolonger
la durée de vie
des transports,
on sait faire.**

#SolutionsIndustrielles

Nos solutions industrielles accompagnent les villes dans tous leurs projets de mobilité. ratpgroup.com

**GROUPE
RATP**

Éditeur

François-Xavier d'Aillières
fxdaillieres@trombinoscope.com

DOCUMENTALISTES

Isabelle Hay
ihay@trombinoscope.com
Sylvain Ragot
sragot@trombinoscope.com

RÉDACTION

Adèle Hospital
ah.trombinoscope@gmail.com
Mailys Khider
mk.trombinoscope@gmail.com

PUBLICITÉ

Directrice de clientèle
Delphine Léguillon
dleguillon@trombinoscope.com

MAQUETTE

Delphine Léguillon

ABONNEMENT

Abonnement 1 an Tome I, Tome II
et Revue : 890 euros H.T.
Tél. 03 27 56 38 57
trombinoscope@public.fr

LE TROMBINOSCOPE
L'information du monde politique, économique et des territoires

SAS au capital de 20.000 euros
922 389 929 RCS Nanterre
TROMBIMEDIA
Le Trombinoscope
5 rue d'Amboise
75002 Paris
Dépôt légal à parution
ISSN 2266 5587
Président : Alexandre FARRO

IMPRESSION

Groupe Morault EST-IMPRIMERIE

Édito

L'instabilité gouvernementale, signe d'une crise de régime ?

Barnier, Bayrou, Lecornu... Jamais sous la Ve République, la France n'avait connu une telle instabilité gouvernementale. Depuis 1958, de majorité absolue en majorité absolue à l'Assemblée nationale, l'Exécutif - le Président le plus souvent, le Premier ministre en période de cohabitation - était sûr de sa force. A de rares exceptions près, sa volonté l'emportait au Parlement. Et même lors des rares épisodes de majorité relative, le 49.3 permettait de faire passer le budget. La stabilité restait la règle. L'heure n'était pas encore à la censure. Voire à l'auto-censure.

Mais depuis 2024, la donne a changé. Dissolution improvisée, législatives déconnectées de la présidentielle, reconstitution politique inachevée, formation de trois blocs sans majorité au Palais-Bourbon... La machine s'est déréglée. D'autant qu'aux projets politiques irréconciliables de ces trois blocs se sont ajoutées les stratégies en vue de la prochaine course à l'Elysée. Résultat, l'Exécutif est aujourd'hui dans une situation de faiblesse sans précédent. Sans que le Parlement, en l'absence de majorité à l'Assemblée nationale et de culture du compromis, en sorte renforcé. Incontestablement, la crise politique est là. Inédite, profonde, persistante. Faut-il pour autant parler de crise de régime ? Il serait prématuré de répondre par l'affirmative. Car bien que malmenées et malgré les aléas, les institutions de la Ve République ont jusque-là montré une résilience à toute épreuve.

Au-delà des circonstances politiques, la Constitution prévoit notamment des mécanismes destinés à permettre à la France d'avoir un budget. Et donc au pays de fonctionner. Mais simple budget d'affaires courantes ou véritable budget, alors que les défis à relever sont si nombreux ? Et que l'incertitude sur les choix à venir pèse sur l'activité économique. L'enjeu est d'autant plus important que la défiance des citoyens envers les responsables politiques atteint des sommets. A l'évidence, seule la présidentielle



tranchera les débats qui travaillent la société et opposent les trois blocs. C'est seulement si l'instabilité se prolongeait après l'élection d'un nouveau chef de l'Etat que la situation actuelle se transformerait en véritable crise de régime. Pour l'heure, l'esprit de responsabilité commande de faire passer l'intérêt général - celui des Français et du pays - avant les calculs politiques. ●

Ludovic FAU

Rédacteur en chef de l'information parlementaire de LCP et président de l'Association des journalistes parlementaires

FORUM OPEN AGRIFOOD

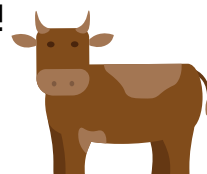
AGRICULTURE ET ALIMENTATION QUE VEUT LA FRANCE? QUE VOULONS-NOUS?

**24 ET 25
NOVEMBRE
2025**

**CENTRE DE CONFÉRENCES
ORLÉANS**



**Un espace d'échanges entre décideurs
publics, acteurs économiques et citoyens.**
Découvrez le programme et les intervenants !



Sommaire

Octobre 2025

4

Interview

Benjamin Morel

Maître de conférences en droit public et docteur en science politique

Tripolarisation politique : des institutions paralysées



6 Économie sociale et solidaire

7 Mobilisation générale pour l'économie sociale et solidaire !

Jean-Jacques MICHAU

8 L'Économie Sociale et Solidaire, l'inspiration démocratique pour toute l'économie ! Charles FOURNIER

10 Une ESS transformatrice. Jean-Louis LAVILLE

11 L'ESS, boussole de la France. Valérie ROSSI

12 La coopération : la loi de la nature et de l'économie.

Antoinette GUHL

13 L'Économie sociale et solidaire : un levier de revitalisation démocratique. François PIQUEMAL

14 ESS : Une économie de sobriété et de prospérité.

Stéphane PFEIFFER

15 Médico-social et ESS : pourquoi il est nécessaire de se rapprocher.

Romain DOSTES

16 Transport durable

17 Air sain et mobilité durable : des priorités régaliennes.

Sandrine LE FEUR

18 Le train cher n'est pas une fatalité ! Olivier JACQUIN

19 La France doit financer l'ambition. Didier MANDELLI

20 La neutralité carbone d'ici 2050. Marietta KARAMANLI

21 Mobilités durables : comment concilier ambitions écologiques et réalités locales ? Jean-Marc DELIA

22 Comment devenir libre de se déplacer sans voiture partout, tout le temps ? Sylvie LANDRIÈVE

24 Assurances & numérique

25 En quête d'assurance. Eric BOTHOREL

26 Assurer le XXI^e siècle : Les risques numériques comme épreuve de vérité. Lisa BELLUCO & Stéphanie DEMBAK-DIJOUX

28 Protection sociale des travailleurs de plateformes : une architecture encore incomplète qu'il faut achever ! Frédérique PUISSAT

29 Travailleurs de plateformes : l'urgence d'une transposition ambitieuse. Pascal SAVOLDELLI

32 Entre Lois & Décisions

32 Article 49, alinéa 1 de la Constitution : clé et mécanisme de la déclaration de politique générale. Mélody MOCK-GRUET

34 Missions, Nominations, Élections

35 Présidence de la République, Administration centrale

37 Parlement

38 Corps d'État, AAI

39 Collectivités d'Outre-mer, conseils régionaux

40 Conseils départementaux

42 Préfecture de police de Paris, préfectures

53 Associations d'élus, santé

54 Affaires publiques



BENJAMIN MOREL

*Maître de conférences en droit public à l'Université Paris II Panthéon Assas
et docteur en science politique à l'École Normale Supérieure de Paris-Saclay*

Tripolarisation politique : des institutions paralysées

Quelles suites pour le mandat d'Emmanuel Macron dans le contexte politique français actuel ?
Éléments de réponse avec Benjamin Morel.

Interview réalisée par Mailys Khider

Que dit la série de crises de ces dernières semaines sur l'état de notre 5e République ?

La crise que nous traversons est politique, pas forcément institutionnelle. Nous assistons à une tripolarisation de la vie politique, qui implique une forme de paralysie. Trois électorats relativement étanches ne s'entendent pas, et la tripolarisation est aussi celle des partis : un bloc de gauche, un bloc central, un bloc Rassemblement national (RN). Donc l'espace politique est fragilisé, car il est composé uniquement de minorités. Aucune partie de cet espace ne peut s'imposer vraiment sur l'autre. Pendant très longtemps, on a vécu dans l'illusion que la 5e République nous gardait de l'instabilité. Mais elle est tout aussi sensible à l'instabilité que la 4e République, que l'absence de majorité a tuée. En 1956, l'hémicycle comptait 25 % de communistes avec qui il était dur de s'aligner puisque l'heure était à la Guerre froide, 8 % de poujadistes et 4,5 % de gaullistes. Sous la 4e République, l'hémicycle était ingouvernable, avec une majorité très dure à construire. Les alliances étaient impossibles. Cela a créé de manière quasi automatique une mise en crise du régime. Nous en sommes un peu là aujourd'hui : dans une crise structurelle qui implique que, face à des questions comme le budget, il n'y a pas de majorité suffisante pour arriver à légiférer. Le sujet : comment arriver à dépasser cette tripolarisation pour rendre la chose gouvernable ?

La 5e République est-elle menacée par cette crise politique que nous traversons actuellement ?

La 6e République n'est ni un totem ni un tabou. La question est : comment faire ? Actuellement, plusieurs voies sont explorées : les changements de gouvernements ne marchent pas, les dissolutions non plus. Une fois les options épuisées, on peut envisager de changer les institutions, mais si on ne trouve pas de solution à la tripolarisation, la situation risque de rester bloquée.

L'usage répété de l'article 49-3 est-il source d'instabilité ?

Le 49-3 est une invention de Pierre Pflimlin et Guy Mollet. Sans cela, la gauche n'aurait pas pu gouverner de 1988 à 1993, et depuis 2022, le budget n'aurait pas pu être adopté. Il y a un jeu politique à chaque usage du 49-3 : l'opposition dit qu'il est utilisé à tort. Le Gouvernement accuse l'opposition de faire de l'obstruction. Depuis les lois Macron sous le mandat de François Hollande, l'opinion s'est focalisée dessus. Il y a eu un déclic au moment de la réforme des retraites. Elle était rejetée par une majorité des parlementaires et une immense majorité des Français, et elle est tout de même passée par la voie de ce dispositif. Donc, l'idée que cet outil est antidémocratique s'est largement répandue. La Constitution de la 5^{ème} a été pensée pour faire tenir des gouvernements minoritaires sans majorité à l'assemblée et qui se retrouvent dans une situation où ils doivent composer avec des petits groupes politiques comme en 2022-2024. Les LR ont joué ce rôle de petit groupe minoritaire. Par contre, elle n'a pas été pensée pour fonctionner avec une absence criante de majorité.

Comment voyez-vous la suite du mandat d'Emmanuel Macron jusqu'en 2027 ?

Il n'y a pas de scénario où ce mandat se termine de manière facile. Soit vous aurez une situation de flottement avec des majorités relatives et des gouvernements qui tombent, donc une situation de crise politique larvée - on peut se demander si l'élection de 2027 permettra de la surmonter - ; soit une dissolution mènera à une cohabitation, probablement avec Jordan Bardella, auquel cas nous nous retrouverions dans une situation loin d'être idéale pour Macron, soit nous assisterons à un effondrement généralisé qui peut conduire à sorte de pression en faveur d'une démission du président de la République. Les demandes sont de plus en plus nombreuses. Des personnalités comme Valérie Pécresse ou Jean-François

Copé ont appelé à la démission du chef de l'Etat il y a quelques semaines. Emmanuel Macron n'y répondra probablement pas.

Le RN pourrait-il obtenir une majorité absolue à l'Assemblée nationale ?

Les enquêtes montrent que le RN est plutôt haut. Parallèlement, il y a un effondrement du centre. La dernière fois, on a dit que le barrage républicain avait fonctionné. L'électorat de gauche a fait barrage, mais celui du centre, pas tant que ça. En cas de législatives, il y aura des duels entre le RN et le PS. Les reports de voix du centre vers la gauche étant médiocres, le RN pourrait gagner. Il a deux avantages : ils sont hauts et ils ont une bonne géographie électorale. La gauche fait de bons scores, mais uniquement dans certaines circonscriptions. Elle a des circonscriptions fiefs. Le RN, lui, a une meilleure répartition géographique sur tout le territoire.

L'Assemblée nationale risque-t-elle de perdurer sans majorité absolue ?

Si demain il y a dissolution et qu'aucune majorité absolue ne se dessine, le plus probable serait d'assister à une fonte du bloc central et une poussée du RN. Les configurations d'alliances seraient encore plus compliquées. Si les alliances sont exclues avec le RN par le parti présidentiel, le jeu d'alliances se réduit encore plus. Le risque de dissolution est aussi un risque de plus grande déstabilisation.

Du côté des LR, il y aurait probablement des divisions, voire une scission. Il y a de vraies divisions au sein du parti entre ceux qui veulent l'indépendance, ceux qui veulent une alliance avec les macronistes et ceux qui veulent une alliance avec le RN. Les options idéologiques ne sont pas les mêmes.

« Pendant très longtemps, on a vécu dans l'illusion que la 5e République nous gardait de l'instabilité. Mais elle est tout aussi sensible à l'instabilité que la 4e République. »

De quels outils dispose-t-on sous la 5e République pour apaiser ce type de situations ?

Je ne vois pas vraiment les outils et instruments que l'on aurait à ce stade. Le scrutin proportionnel pourrait peut-être faciliter les accords, mais il va être compliqué de changer de mode de scrutin à court terme. Les solutions institutionnelles ne sont pas évidentes. ●



TRIBUNES

ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE : UN MODÈLE ALTERNATIF QUI CHERCHE ENCORE SA PLACE

Face à une mondialisation en crise — fragmentation des chaînes de valeur, défi climatique, défi démocratique — l'économie sociale et solidaire (ESS) revient sur le devant de la scène comme modèle alternatif et structurant.

Longtemps cantonnée aux marges de l'économie, elle est désormais appelée à répondre à des enjeux de résilience territoriale, d'innovation sociale et de transition écologique, puisqu'elle se développe dans des domaines aussi variés que la culture, le sport, les soins, l'environnement (circuits courts, énergies renouvelables), ou encore l'action sociale. Le Forum mondial de l'ESS, qui tiendra sa 7^e édition à Bordeaux du 29 au 31 octobre 2025, marque une étape historique : c'est la première fois que la France accueille cet événement international, après Séoul, Montréal, Bilbao, Mexico et Dakar.

Ce rendez-vous mondial constitue une vitrine unique pour reconnaître l'ESS comme acteur économique à part entière, réarmer les politiques publiques locales et nationales et repositionner la France comme leader d'un modèle de développement inclusif et coopératif à l'échelle mondiale.

Mais cette ambition se heurte à plusieurs défis de fond :

- Le manque de reconnaissance institutionnelle et financière.
- L'absence d'indicateurs adaptés pour mesurer l'impact réel de l'ESS.
- La fragmentation des écosystèmes entre structures, territoires et niveaux de gouvernance.
- Une difficulté à attirer talents, financements et innovations à l'échelle.

Ce numéro permet de :

- Donner à voir l'ESS comme un levier de souveraineté territoriale et d'innovation systémique, en dépassant le seul prisme de la solidarité.
- Mettre en lumière les enjeux politiques, économiques et sociaux du Forum mondial.
- Identifier les acteurs moteurs, les projets phares, les freins invisibles et les solutions concrètes à généraliser.



Mailys Khider

MOBILISATION GÉNÉRALE POUR L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE !

Jean-Jacques MICHAU

- Sénateur socialiste, écologiste et républicain de l'Ariège
- Membre de la commission des Affaires économiques du Sénat
- Vice-président de la délégation sénatoriale à la prospective
- Président du groupe d'études Économie sociale et solidaire
- Membre du Conseil supérieur de l'économie sociale et solidaire



Depuis de nombreuses années, en tant que militant associatif, élu local puis sénateur, je suis profondément convaincu que l'économie sociale et solidaire offre des solutions locales aux défis sociaux et économiques et préserve la cohésion sociale et la dignité des individus.

Rôle primordial de l'ESS

Avec plus de 200 000 entreprises et organisations et deux millions et demi de salariés, l'ESS est, en effet, une force vive de notre économie.

L'ESS joue ainsi un rôle crucial dans la préservation du lien social et la vitalité de nos territoires.

En Ariège, l'ESS représente 12 % de l'emploi salarié. Dans les zones rurales où le retrait des services publics et la désertification fragilisent l'économie locale, l'ESS reste le dernier rempart assurant la protection des plus vulnérables.

En ces périodes difficiles dans l'accès au marché du travail, les entreprises d'insertion par l'activité économique permettent à des milliers de personnes de retrouver un emploi chaque année, emploi qui n'est pas délocalisable.

Je veux aussi insister sur l'importance du modèle coopératif, modèle qui montre qu'il est possible de concilier performance économique, gouvernance partagée et ancrage territorial : le taux de pérennité à cinq ans d'une SCOP ou d'une SCIC est supérieur à celui d'une entreprise classique !

L'ESS représente donc un pilier essentiel pour la cohésion de notre pays mais elle ne pourra continuer à jouer son rôle primordial que si des moyens suffisants lui sont octroyés. Or, les signaux d'alerte se multiplient actuellement.

ESS France, l'UDES ou le Mouvement associatif mettent ainsi l'accent sur des structures fragilisées, des trésoreries en tension, des interventions suspendues ou redimensionnées et des risques de rupture d'activité.

Ce sont les associations qui souffrent le plus du contexte économique. Selon une enquête publiée en avril 2025, les arrêts ou baisses de subvention versées aux associations sont fréquents.

Pour remédier à ces difficultés croissantes constatées, le précédent gouvernement avait mis en place, en juin dernier, une cellule nationale de liaison et d'accompagnement de l'économie sociale et solidaire. Le groupe d'études de l'ESS du Sénat a appuyé cette légitime revendication suite aux auditions d'ESS France et de l'UDES. La commission des affaires économiques du Sénat a, elle, auditionné M. Jacques Landriot, Président de la Confédération nationale des SCOP et des SCIC.

Lors d'une audition au Sénat, les dirigeants du Duralex, entreprise bien connue, reprise en SCOP par ses salariés nous ont indiqué avoir disposé de moins d'aides en tant que SCOP que s'ils avaient opté pour la forme juridique de la Société Anonyme. Cette difficulté des SCOP à réunir des capitaux doit susciter une prise de conscience dans le pays. Dans le cadre des discussions budgétaires de l'année dernière, un amendement transpartisan proposait la création d'un fonds d'amorçage de 80 millions d'euros, amendement refusé par la droite et le gouvernement de l'époque.

Éviter toute fragilisation de l'ESS

La mise en place de la cellule de veille sur l'ESS est donc une bonne chose pour recenser toutes les difficultés éprouvées par le secteur. Cependant, le changement de gouvernement peut inquiéter quant à l'avenir de cette cellule, ne sera-t-elle pas elle-même mise en veille faute de continuité politique ?

Et, dans ce contexte de très forte instabilité politique, quel sera l'avenir de la stratégie nationale de l'ESS ?

En tant que Président du groupe d'études sénatorial sur l'ESS, il me faudra être attentif, dans le cadre des prochains débats budgétaires pour 2026, à ce que l'économie sociale et solidaire ne subisse pas un coup de rabot sur ses crédits à l'image de ce qui a failli se passer l'année dernière avant qu'une

mobilisation transpartisane des sénateurs ne fasse reculer le gouvernement qui, quelques mois après, gelait les crédits votés !

Les inquiétudes des acteurs de l'ESS sont d'autant plus grandes que l'ESS puise ses crédits dans différentes missions budgétaires : économie, secteur associatif, sport, formation, emploi ou politique de la ville....

J'étais parvenu à faire adopter l'année dernière un amendement à la loi de finances 2025 créant un « Orange budgétaire », document budgétaire permettant d'avoir une vision transversale sur les crédits de l'ESS, disposition censurée par le Conseil constitutionnel pour des raisons techniques. Là encore, il faudra remettre « l'ouvrage sur le métier » dans le cadre des prochaines débats budgétaires.

L'ESS ne doit pas être une variable d'ajustement budgétaire, j'y veillerai ! ●

«L'ESS joue ainsi un rôle crucial dans la préservation du lien social et la vitalité de nos territoires.»



L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE, L'INSPIRATION DÉMOCRATIQUE POUR TOUTE L'ÉCONOMIE !

Charles FOURNIER

- Député Écologiste et social d'Indre-et-Loire
- Vice-président de la commission des Affaires économiques
- Coprésident du groupe d'études Économie sociale et solidaire et responsabilité sociétale des entreprises



Si l'ESS souffre encore d'une trop faible popularité, son poids économique est lui très significatif : 10 % du PIB, 1 emploi sur 10, soit 14 % des emplois privés (2,6 millions de salariés). Quand l'ensemble des start-up pèse 25 milliards d'euros¹, les coopératives représentent 360 milliards² d'euros !

Ce qui distingue les structures de l'ESS, c'est leur orientation vers des activités d'intérêt général ou collectif, la diversité des formes d'engagement ainsi qu'une profitabilité principalement réinvestie dans le projet et justement redistribuée.

Mais c'est la gestion démocratique qui la singularise particulièrement : la participation de tous dans la prise de décisions selon le principe « une personne = une voix ».

Déjà en 1893, Jean Jaurès dénonçait l'absence de démocratie dans le monde du travail : « au moment où le salarié est souverain dans l'ordre politique, il est dans l'ordre économique réduit à une sorte de servage »³. Encore aujourd'hui, la démocratie s'arrête trop souvent aux portes de l'entreprise.

Je crois utile de franchir une étape supplémentaire en défendant la mise en place de la « codétermination », c'est-à-dire la détermination « en commun » des décisions par les salarié-es et les actionnaires. En France, la présence de salarié-es au sein des conseils d'administration et de surveillance n'est obligatoire dans les entreprises qu'à partir de 1000 salarié-es et ces derniers y sont minoritaires. Il faut aller plus loin et je vais déposer une proposition de loi qui fixerait la parité entre les représentants des salarié-es et des actionnaires et cela dès 250 salariés. Cela rapprocherait la France des standards existants en Europe. En plus de redonner du sens au travail et de répondre à une demande des français qui sont 76 % à considérer que l'entreprise devrait être plus démocratique, la codétermination contribue à démultiplier la capacité d'innovation des entreprises.

Au-delà de la participation aux décisions stratégiques, c'est aussi dans la vie de l'atelier que cette démocratie doit s'affirmer. Les lois Auroux n'ont en ce sens pas réussi et méritent aujourd'hui d'être revisitées. C'est aussi ce à quoi je m'attèle et là encore l'inspiration peut venir de l'ESS.

L'économiste Thomas Coutrot⁴ a montré que « toutes choses égales par ailleurs, c'est-à-dire à catégorie professionnelle, diplôme, âge, sexe, salaire égal, il y a un lien très net entre l'abstention et le manque d'autonomie au travail ». Au-delà de la question du

fonctionnement de l'entreprise, c'est largement un enjeu de société.

L'ESS et toutes les entreprises faisant de l'impact social et écologique un facteur de compétitivité (c'est le cas des 30000 entreprises fédérées au sein du Mouvement Impact France⁵) sont des laboratoires d'innovation démocratique.

Mais voilà, ces acteurs ne semblent pas bénéficier du même intérêt de la part des pouvoirs publics et des acteurs bancaires, y compris La Banque Publique d'Investissement.

Quand 211 Milliards d'argent public sont distribués sans qu'il soit possible de rendre compte de l'efficacité de son utilisation⁶, il y a lieu de s'interroger sur la faiblesse chronique des soutiens accordés

« Je crois utile de franchir une étape supplémentaire en défendant la mise en place de la “codétermination”, c'est-à-dire la détermination “en commun” des décisions par les salarié-es et les actionnaires. »

à l'ESS, économie qui d'elle-même s'impose ces contreparties et règles d'efficacité sociale et écologique, et qui assure ce que Benoît Hamon, Président d'ESS France, appelle « le dernier kilomètre de la solidarité ».

L'Union des Employeurs de l'ESS (UDES) alertait déjà au moment du projet de loi de finances 2025, sur la faiblesse de ce soutien qui pourrait entraîner la suppression de 185 000 emplois⁷. Selon un avis du CESE en 2022⁸, le total des aides directes et indirectes de l'État à l'ESS s'élèverait à 16 Milliards d'euros, loin des 270 Milliards perçus par les entreprises marchandes classiques.

Il est urgent de revisiter les règles de priorisation de l'intervention publique et de considérer l'efficacité démocratique, sociale et écologique de nos activités économiques. À coup sûr, l'ESS bénéficierait alors d'une reconnaissance bien plus conforme à l'utilité qu'elle représente pour notre pays. ●

1- Le chiffre d'affaires des start-up françaises les plus matures a augmenté de 13% en 2024

2- Chiffres intégrant les coopératives agricoles et de distribution - Une Europe coopérative | Mouvement coopératif mondial | Coop FR et Benoit Hamon le dit dans ce podcast à 42 minutes : BENOÎT HAMON : L'ex-candidat préféré des Français-e-s | Polikit #3

3- Démocratiser l'entreprise. Pourquoi ? Comment ? | France Culture

4- Thomas Coutrot : « Il y a un lien très net entre l'abstention et le manque d'autonomie au travail » | Le Monde

5- Mouvement Impact France - Ensemble, changeons l'économie

6- Aides publiques : conclusions de la commission d'enquête | Sénat

7- Budget 2025 | L'économie sociale et solidaire en péril : 186 000 emplois menacés par le PLF et le PLFSS | UDES

8- Un milliard pour l'économie sociale et solidaire ! | Alternatives Economiques

La Revue du Trombinoscope

L'information professionnelle du monde politique, économique et des territoires

POUR SAVOIR QUI EST QUI ET QUI FAIT QUOI, ABONNEZ-VOUS AU TROMBINOSCOPE

Ce magazine est divisé en 2 parties :

- 1 Des tribunes rédigées par des personnalités **politiques** françaises (ministres, parlementaires et élus locaux) et **économiques** autour de thèmes d'actualité.
- 2 • Photos, biographies et attributions d'hommes et femmes nommés et élus dans le mois au sein des institutions politiques nationales et locales.
- Présentation des dernières missions, commissions d'enquête et groupes de travail.



bon de commande

www.trombinoscope.com

à retourner au Trombinoscope – Service abonnement – CS 70001 – 59361 Avesnes-sur-Helpe cedex – trombinoscope@propublic.fr

Oui, je m'abonne au Trombinoscope et je choisis l'offre suivante :

- ☐ La revue mensuelle du Trombinoscope (11 n° par an) au prix de 295 €HT soit 311,23 €TTC
- ☐ **Le lot 2026** (Tome I National + Tome II Régional) + la revue mensuelle au prix de 890 €HT soit 938,95 €TTC
- ☐ Le lot (Tome I National + Tome II Régional) + la revue mensuelle + un accès illimité pendant un an à la base de données du site www.trombinoscope.com au prix de 1750 €HT soit 1970,95 €TTC
- TVA 5,5% (tomes et revue), 20% (site). Frais de port offert.

☐ M. ☐ Mme.

NOM / Prénom :

Entreprise ou Organisme :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Pays :

Tél. :

E-mail :

Je joins mon règlement par :

☐ Chèque (à l'ordre de TROMBIMEDIA)

☐ Mandat

☐ Paiement en ligne sécurisé sur www.trombinoscope.com

☐ Je réglerai à réception de facture

Date

Signature

UNE ESS TRANSFORMATRICE

Jean-Louis LAVILLE

► Directeur scientifique,
Chaire partenariale ESS,
Fondation Cnam
► Auteur de L'économie
sociale et solidaire.
Théories, pratiques,
débat, Le Seuil – co-auteur
de Les politiques locales
de l'économie sociale et
solidaire, Erès



L'économie sociale et solidaire (ESS) s'est imposée dans les dernières décennies, d'abord à la fin du XXe siècle par la multiplication des initiatives solidaires qui sont venues s'ajouter aux structures historiques de l'économie sociale (associations, coopératives, mutuelles,...), puis par l'adoption de nouvelles politiques publiques et lois-cadres dans des pays de différents continents ainsi que par la reconnaissance de grandes institutions internationales (OCDE, BIT, ONU, ...). Toutefois, la portée de cette économie reste limitée par une faiblesse qu'elle accuse de manière récurrente : l'oscillation entre deux positions, l'une simplement réparatrice, l'autre plus profondément transformatrice.

« Le progrès de la démagogie extrémiste et réactionnaire constatable partout ne peut être endigué que par une économie plus attentive aux besoins socio-économiques et une démocratie plus soucieuse de participation et de délibération »

L'ESS réparatrice se fixe pour objectif de se faire admettre dans l'économie dominante en arguant de services qu'elle peut y rendre. Cette stratégie a conduit à deux confusions qui ont fortement marqué certaines modalités de son institutionnalisation ; l'une avec l'insertion, l'autre avec le social business. Cette instrumentalisation au service de l'insertion s'est doublée d'une assimilation, au début du XXIe siècle, avec le social business, prenant pour référence les entreprises privées et se présentant comme « une nouvelle forme de capitalisme qui sert les besoins les plus pressants de l'humanité » pour reprendre les termes de Yunus.

Or, ces deux options n'ont pas du tout tenu leurs promesses, cantonnant l'économie sociale et solidaire à un simple appendice de l'Etat ou du marché dans un système pour l'essentiel inchangé et soumis à une crise inédite de légitimité sur les plans écologique, social et démocratique.

La voie à suivre dans l'avenir est donc celle

d'une ESS transformatrice. Mais elle suppose une réflexion de fond et une action qui fasse de celle-ci non seulement un vecteur d'amélioration des conditions de vie des habitants sur les territoires mais aussi un atout pour initier des dynamiques de renouvellement de la démocratie. Le progrès de la démagogie extrémiste et réactionnaire constatable partout ne peut être endigué que par une économie plus attentive aux besoins socio-économiques et une démocratie plus soucieuse de participation et de délibération, ce qui suppose un changement de paradigme par rapport au mode de développement suivi depuis le XIXe siècle.

C'est dans cette perspective que l'ESS peut ne pas être marginale mais incubatrice et accélératrice d'une nouvelle dynamique à la fois économique et démocratique. Des politiques locales ont déjà amorcé un tel scénario mais il repose sur plusieurs conditions exigeantes :

- En interne, les structures de l'ESS ont à compléter les spécificités de leur statut qui attribuent aux membres une égalité formelle par des modalités d'expression directe des usagers et des salariés afin d'aller vers une vraie démocratie interne vivante qui est leur meilleur atout économique ;
- Au sein de l'ESS, des coopérations sont à consolider pour des mutualisations de plus grande ampleur entre initiatives citoyennes et grandes institutions. De la solidarité entre entités concrètes de l'ESS dépend sa crédibilité, d'autant plus que des pans entiers du mouvement associatif sont menacés par les restrictions budgétaires, y compris dans des domaines comme l'art, la culture et l'éducation populaire qui sont des remparts quotidiens contre le sentiment d'abandon et d'isolement qui gangrène la société ;
- Dans le cadre institutionnel, des réformes sont également indispensables, ainsi l'importation des groupes privés dans les établissements et services aux personnes âgées comme dans les crèches et lieux d'accueil pour enfants a créé de véritables scandales en matière de droits humains, il est temps que ces domaines soient réservés aux services publics et à l'ESS qui présentent de meilleures garanties pour les professionnels et les usagers (voir la tribune publiée dans Le Monde).

Ce ne sont que des illustrations de comment l'ESS peut être transformatrice. En tout cas, l'enjeu n'est plus seulement en termes de création d'emplois et de cohésion sociale, il touche à la sauvegarde d'une croyance en la démocratie ravivée par une économie qui ne perd pas dans la financiarisation mais est au service des habitants des territoires. ●



L'ESS, BOUSSOLE DE LA FRANCE

Valérie ROSSI

- Députée Socialistes et apparentés des Hautes-Alpes
- Membre du Conseil national de l'économie sociale et solidaire



Aujourd'hui, l'économie sociale et solidaire (ESS) n'est pas marginale : elle représente 14 % des emplois du privé au national et plus de 20 % dans la circonscription où je suis élue. Elle gère nos crèches, nos EHPAD, nos associations culturelles et sportives, nos structures d'insertion, nos mutuelles, nos coopératives... Elle donne un emploi à plus de 2,6 millions de personnes. Et pourtant, l'État la traite comme une variable d'ajustement.

La Cour des comptes vient de le confirmer : l'ESS ne reçoit que 7 % des aides publiques aux entreprises, quand l'économie classique en capte l'écrasante majorité. Une aberration !

Comment justifier que des fonds publics soutiennent massivement des multinationales à but lucratif qui pratiquent l'optimisation fiscale à outrance, alors que nos coopératives, mutuelles et associations qui tiennent nos territoires à bout de bras doivent mendier des aides au compte-gouttes ?

Je le dis avec force : il faut mettre fin à ce sous-investissement chronique, à cette injustice sociétale. L'ESS est un pilier de notre cohésion sociale, pas une économie de seconde zone. Elle est une économie à part entière et mérite ainsi une reconnaissance

budgétaire à la hauteur de son poids et de son rôle et même une reconnaissance tout court. Donc, la création d'un « orange budgétaire » dédié à l'ESS, une programmation financière pluriannuelle, claire, ambitieuse et intouchable s'imposent.

L'ESS est plurielle, mais c'est une boussole. Ses entreprises résistent mieux aux crises (elles l'ont prouvé pendant la crise COVID), parce qu'elles reposent sur la démocratie interne et la réinjection des excédents dans l'intérêt général. Ici, pas de dividendes pour quelques-uns : une personne = une voix, et tout pour le projet collectif. C'est là que réside le côté « social » et « solidaire », dans le mode de Gouvernance.

Voilà pourquoi l'ESS redonne du sens au travail, à l'engagement et à l'économie.

Face au dérèglement climatique, aux inégalités et au recul des services publics, l'ESS est déjà en première ligne. Elle crée des emplois non délocalisables dans la transition écologique, garantit l'accès aux soins et à la culture, invente des réponses là où l'État et le marché reculent. Elle n'est pas seulement un amortisseur social : elle préfigure l'économie de demain, elle répond aux besoins d'une société vieillissante, d'une société française qui se paupérise.

Alors soyons clairs : ou bien nous continuons à saupoudrer quelques aides et nous condamnons l'ESS à survivre, et nous avec, ou bien nous faisons enfin le choix politique de la soutenir massivement.

Doubler la part de l'ESS dans l'économie d'ici 2050, comme le propose ESS France, n'est

pas une utopie : c'est une nécessité qui répond aux enjeux sociétaux et démographiques.

Dans les Hautes-Alpes, je sais une chose : sans l'ESS, des milliers de familles seraient abandonnées et de nombreux salariés seraient sans emploi.

Laisser ce modèle s'épuiser, c'est accepter la désertification sociale.

Le renforcer, c'est choisir une République qui protège, qui rassemble et qui tient ses promesses. ●

« Doubler la part de l'ESS dans l'économie d'ici 2050, comme le propose ESS France, n'est pas une utopie »



LA COOPÉRATION : LA LOI DE LA NATURE ET DE L'ÉCONOMIE

Antoinette GUHL

- Sénatrice Écologiste-Solidarité et territoires de Paris
- Vice-présidente de la commission des Affaires économiques
- Membre de la délégation sénatoriale aux entreprises



Je suis née à Hayange, en Lorraine et j'ai grandi avec les hauts-fourneaux comme décor quotidien. J'ai connu de près l'injustice du chômage, la relégation, la désindustrialisation. Mais j'ai vu aussi la force incroyable des réponses collectives : ces salariés qui s'organisent, qui résistent, qui inventent. C'est de là que me vient la conviction que l'économie doit garder un sens humain et collectif.

Une question essentielle s'impose : quel modèle voulons-nous soutenir avec l'argent public ? Celui de la prédation ou celui de la coopération ?

D'un côté, le modèle dominant est celui de la prédation. Il reste celui de grandes entreprises qui captent d'immenses ressources financières, bénéficient d'exonérations fiscales ou de subventions, mais continuent à délocaliser, à considérer les salarié-es comme une variable d'ajustement et à détruire l'environnement.

De l'autre, il existe un modèle plus discret, moins médiatisé mais infiniment plus résilient et pérenne : celui des coopératives, ces entreprises qui appartiennent à leurs salarié-es, réinvestissent leurs bénéfices dans l'activité, privilégient l'ancrage territorial et placent la démocratie au cœur de leur fonctionnement.

Depuis plusieurs mois, je parcours la France à la rencontre de celles et ceux qui prouvent qu'un autre modèle économique est possible, qui montrent qu'on peut maintenir des emplois, préserver des savoir-faire, inventer des transitions écologiques et redonner fierté à un territoire. Je retrouve partout la même histoire : celle de femmes et d'hommes confrontés à la menace de fermeture et de délocalisation, et qui refusent la fatalité.

À La Chapelle-Saint-Mesmin, l'alliance des salariés, des élus et de l'État a permis de sauver l'entreprise Duralex, là où des investisseurs privés, malgré des millions d'euros d'aides publiques, ne voulaient

laisser que des emplois brisés et un territoire meurtri. A Bar-le-Duc et à Ancerville, les ouvriers de Bergère de France et de La Meusienne ont transformé la fermeture annoncée en renaissance coopérative, refusant de voir disparaître des savoir-faire uniques. « On n'a pas seulement sauvé notre emploi, m'a dit Roxane Creutz, 28 ans. On a repris notre destin en main. » Et dans les Bouches-du-Rhône, les salariés de Scop TI ont tenu 1336 jours pour arracher leur usine à Unilever, qui voulait la fermer et bâtir, ensemble, un avenir commun.

Partout, le même combat : faire vivre l'emploi et les territoires face à la logique aveugle de la délocalisation et de la prédation financière. Mais ce contraste entre les réussites que j'ai rencontrées et la réalité des financements publics est insoutenable.

Le Sénat vient de dresser un constat accablant : 211 milliards d'euros d'aides publiques sont versés chaque année aux entreprises. Des exonérations, subventions, crédits d'impôt, soutiens sectoriels... Mais sans évaluation de leur efficacité, ni conditionnalité sociale ou écologique.

Là réside le paradoxe : l'État dépense sans compter pour soutenir des grands groupes multinationaux qui, parfois, détruisent davantage de valeur sociale et écologique qu'ils n'en créent. Mais

« Les coopératives peinent encore à accéder aux financements publics et privés dont elles auraient besoin pour changer d'échelle »

les coopératives peinent encore à accéder aux financements publics et privés dont elles auraient besoin pour changer d'échelle. C'est une injustice. C'est aussi une erreur stratégique.

Aujourd'hui, le choix est clair : faire de l'argent public l'allié des coopératives, c'est investir dans des emplois durables et dans des territoires vivants. Dans mon parcours, j'ai vu à quel point l'économie est une aventure humaine avant d'être une équation financière. J'ai vu que la coopération pouvait sauver des territoires, que la solidarité pouvait recréer de la dignité, que l'engagement collectif pouvait transformer l'impossible en possible. Et c'est surtout redonner du sens à l'économie de notre pays. ●



L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE : UN LEVIER DE REVITALISATION DÉMOCRATIQUE

François PIQUEMAL

- Député LFI-NFP de la Haute-Garonne
- Membre de la commission des Affaires économiques
- Membre du groupe d'études Économie sociale et solidaire et RSE



Si l'économie se veut sociale et solidaire, c'est qu'elle porte un projet politique : remettre les besoins humains au cœur de l'activité économique pour permettre la bifurcation écologique. Un tel projet ne peut se construire qu'avec et pour les citoyen·nes, en leur donnant les moyens d'y participer pleinement avec leur double casquette de travailleur·euses.

Par sa gouvernance partagée, ses logiques coopératives et son ancrage territorial, l'Économie Sociale et Solidaire dépasse le seul cadre économique : elle est un levier de revitalisation démocratique.

« L'État a un rôle fondamental : préparer les conditions de cette transition démocratique et solidaire »

Parce que nous avons fait le choix, en tant que société, de soumettre les décisions collectives à la délibération collective, l'ESS doit être soutenue par l'action publique. Non pas pour être dirigée d'en haut, mais pour être accompagnée, consolidée, mise à l'échelle — tout en respectant son essence démocratique.

Cette ambition suppose une double démocratisation de l'ESS. D'une part, il s'agit de l'étendre à de nouveaux champs : sécurité sociale de l'alimentation et du logement, énergie renouvelables locales, numérique responsable... autant de domaines où la demande de souveraineté traduit les aspirations des citoyen·nes à reprendre la main sur des choix qui les concernent directement.

Les collectivités territoriales sont les mieux placées pour porter cette dynamique. Proches des habitants, elles peuvent favoriser l'émergence d'une ESS de proximité, co-construite avec les citoyen·nes. Encore faut-il qu'elles disposent des moyens pour agir. C'est là que l'État a un rôle fondamental : préparer les conditions de cette transition démocratique et solidaire.

Trois leviers sont essentiels :

- L'action : en dotant les collectivités d'un cadre juridique pour la gestion des biens communs et en

sollicitant l'opinion publique sur la reprise en main démocratique de ces communs, en suivant l'exemple du référendum italien de 2009 concernant la reprise en gestion publique de l'eau par les municipalités désireuses

- Le financement : en garantissant des moyens structurels à l'ESS, hors des logiques de mise en concurrence, pour favoriser la coopération entre projets citoyens.
- La coopération : en créant des pôles réunissant collectivités, structures de l'ESS, universités et services publics, pour redéployer ensemble des services essentiels (énergie, transport, logement, éducation...).

Un outil structurant pourrait incarner cette convergence : les monnaies locales complémentaires. En connectant ESS, acteurs territoriaux et citoyen·nes, elles favorisent une économie locale démocratique et résiliente. Les entreprises y ayant recours voient leur chiffre d'affaires augmenter de 8 à 16 %. Pour une collectivité, régler une facture ou une prestation en monnaie locale génère 25 à 55 % supplémentaire de production de richesse sur le territoire par rapport à l'euro.

L'État peut alors encourager les collectivités à soutenir ces monnaies en favorisant la cohésion entre ses administrations d'un territoire à l'autre vis-à-vis de leur usage et leur acceptabilité, en investissant dans le développement de ces monnaies et dans leur circulation, ainsi qu'en informant sur leur usage quotidien et leurs atouts.

Voilà le rôle de l'État dans l'ESS : élargir le cadre qui permettra aux collectivités et aux citoyen·nes de générer et de se saisir des nouveaux outils d'implication démocratique et économique. Pourrait-on aller plus loin, et imaginer que demain la participation des citoyen·nes à la démocratie locale serait reconnue et valorisée, à l'image du misthos institué par Périclès à Athènes ? Rémunérer l'engagement démocratique en monnaie locale : une idée pour faire enfin entrer la démocratie dans l'économie, et l'économie dans la démocratie. ●



ESS : UNE ÉCONOMIE DE SOBRIÉTÉ ET DE PROSPÉRITÉ

Stéphane PFEIFFER

- ▶ Adjoint au maire de Bordeaux, en charge du service public du logement et de l'habitat, de l'emploi, de l'économie sociale et solidaire et des formes économiques innovantes
- ▶ Conseiller métropolitain de Bordeaux-Métropole, délégué à l'habitat



Du 29 au 31 octobre 2025, Bordeaux accueillera le 7e Forum mondial de l'économie sociale et solidaire, succédant ainsi à Séoul, Montréal, Bilbao, Mexico et Dakar. Pendant quelques jours, des délégations du monde entier se réuniront sur les bords de Garonne, faisant de notre ville la capitale mondiale de l'ESS, l'endroit où s'invente une autre idée de l'économie, l'endroit où peut se dessiner une conception alternative des rapports humains comme du rapport entre l'humain et la planète.

La Ville de Bordeaux a pris en 2021 la présidence du GSEF, le « Global social economy forum ». Si le maire de Bordeaux, Pierre Hurmic, en est le co-président, il aime à rappeler que la candidature bordelaise a été portée unanimement par la Ville, la Métropole, le Département de Gironde et la Région Nouvelle-Aquitaine. Cette alliance des collectivités locales et territoriales illustre, en elle-même, la dimension collective de l'ESS. Cette candidature a également été portée par les acteurs du territoire via la Chambre Régionale de l'ESS et ESS France. Ainsi, le GSEF est également coprésidé par Stéphane Montuzet, président de la CRESS Nouvelle-Aquitaine. La volonté commune était de contribuer à donner une visibilité internationale à l'ESS, cette économie ancrée dans les territoires, très dynamique, porteuse d'innovations sociales.

Parce qu'elle vise à réduire notre impact environnemental tout en répondant aux besoins sociaux, parce qu'elle offre des solutions de long terme et résilientes pour l'avenir, parce qu'elle se distingue par sa gouvernance participative et son objectif solidaire, parce qu'elle propose des alternatives à un système qui épuise les ressources et broie les individus, parce qu'elle favorise l'émergence d'activités porteuses de sens, l'ESS est pour nous une piste concrète et incontournable dans la transition écologique et sociale. Une transition écologique et sociale est une transition juste, et l'ESS en est indiscutablement une composante.

Elle est une économie de paix, de résilience, ce qui me paraît extrêmement important dans le contexte géopolitique actuel. C'est aussi une économie des territoires, ancrée localement, qui montre qu'il est possible de concilier sobriété et prospérité. C'est une économie des solutions, une alternative crédible au modèle économique dominant. Noter qu'elle est à la fois une « économie des territoires » et une « économie des solutions » n'a rien d'anodin.

Dans une période de menaces globales à l'échelle du monde et d'instabilité politique à l'échelon national, c'est au niveau des territoires que tout doit s'inventer. Même les catastrophes climatiques exigent des réponses locales, immédiates et concrètes. Nous l'avons constaté encore cet été au moment des épisodes caniculaires qui ont touché le pays.

L'ESS est aussi une économie fondée sur la coopération plutôt que sur la compétition, ce qui en fait un pilier de l'économie de demain. En juillet 2022, le maire de Bordeaux a plaidé devant l'Assemblée générale des Nations unies, à New York, pour dire à quel point l'ESS contribue aux objectifs de développement durable (ODD). Et en avril 2023, l'ONU a adopté une résolution pour reconnaître ce rôle indispensable.

À l'échelle de Bordeaux, nous menons une politique volontariste. Nous avons ainsi développé une politique d'achats responsables. Ainsi, la ville de Bordeaux a attribué 70 marchés à des structures de l'ESS sur les trois dernières années, pour un montant total d'environ 8 millions d'euros. Nous avons également fait le choix

« Une transition écologique et sociale est une transition juste, et l'ESS en est indiscutablement une composante. »

d'apporter un soutien appuyé à certaines initiatives locales portées par des acteurs de l'ESS. Je peux citer le projet Ikos, futur village du réemploi solidaire, créé sous statut de société coopérative d'intérêt collectif (Scic) en associant 9 structures de l'ESS. Ce projet, qui doit être livré en 2027, permettra de traiter 12000 tonnes d'objets usagés par an, et de créer 300 emplois, dont la moitié en insertion.

Le GSEF sera l'occasion de partager les bonnes pratiques, les réussites voire les échecs rencontrés par les actrices et acteurs du secteur dans le monde entier. Nous attendons d'abord 3 000 à 4 000 participants, venus à la fois de notre territoire, de la France entière et d'une cinquantaine de pays. Ce forum a vocation à être un catalyseur de coopérations à la fois locales et internationales entre collectivités, réseaux et acteurs de l'ESS. Nous le préparons avec enthousiasme. ●



MÉDICO-SOCIAL ET ESS : POURQUOI IL EST NÉCESSAIRE DE SE RAPPROCHER

Romain DOSTES

► Vice-président du conseil départemental de la Gironde



Quand une aide-soignante ou une chargée d'animation accompagne un résident d'EHPAD, quand un éducateur permet à une personne handicapée de s'épanouir en ESAT, quand une auxiliaire de vie redonne le sourire à une personne âgée isolée, ces "métiers du lien" incarnent au quotidien les valeurs de l'économie sociale et

solidaire : primauté de l'humain, solidarité, utilité sociale.

De même, les statuts des acteurs de l'ESS correspondent pleinement à ceux du médico-social, organisé autour d'associations, de mutuelles ou de fondations, parfois très anciennes.

Pourtant, le lien entre le secteur du médico-social et celui de l'ESS ne semble pas, à ce stade, si évident. C'était d'ailleurs l'une des conclusions d'un colloque au Sénat sur les 10 ans de la loi Hamon du 31 juillet 2014 auquel j'ai eu l'occasion de participer l'année dernière, au cours duquel plusieurs raisons ont pu être avancées. Il y a d'abord l'historique du développement du secteur médico-social, antérieur à celui de l'ESS (qui est reconnu en France en tant que tel précisément depuis la loi Hamon) : cet antécédent est probablement à l'origine d'un décalage de culture et d'image entre les deux. Une autre hypothèse évoquée est l'identification de l'ESS à son modèle coopératif, aujourd'hui peu présent dans le champ médico-social.

Or, l'économie sociale et solidaire, loin d'être un simple gadget marketing, pourrait être un vecteur de transformation du secteur médico-social, dans un contexte budgétaire et d'image assez tendu. Celui-ci aurait tout intérêt à revendiquer sa place dans l'ESS, forte de ses 2,3 millions d'emplois, d'une croissance stable, de réseaux propres, de méthodes d'innovation sociale utiles, mais aussi de financements dédiés.

La piste de tester de nouveaux statuts me semble aussi une opportunité à saisir par le secteur. Le développement des Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif (SCIC) et des Sociétés coopératives et participatives (SCOP) pourrait contribuer à lever les cloisons existantes entre les EHPAD, ESAT, services à domicile du reste des partenariats territoriaux. Les SCOP peuvent également offrir aux salariés du secteur la possibilité de devenir propriétaires de leur outil de travail : le test entrepris dans ce sens à travers des méthodes de management plus horizontales, telles que le protocole Burzog dans les services d'aides à domicile, constituent déjà une voies pour réduire les restructurations

subies et favoriser l'engagement des équipes dans la stratégie. Ces premières expériences, qui prouvent qu'il y a moins de turnover, plus de sens au travail et une meilleure qualité des soins pourraient être renforcées à travers le développement de nouvelles structures coopératives favorisant l'implication des salariés.

Cette mutation ne relève pas de l'utopie. Des EHPAD s'organisent déjà en coopératives territoriales, à l'image de ce qui a été fait à Cerisay, commune des Deux-Sèvres, où une SCIC englobe des salariés, l'ADMR et la Ville de Cerisay à la direction de la maison de retraite Sevilleano. On peut aussi citer le cas de trois CCAS du Lot qui ont mutualisé des services en créant un groupement de coopération en vue de leur permettre de mutualiser en partie la gestion de leurs établissements et services pour personnes âgées.

Mais la participation de la collectivité à la SCIC n'est pas sans poser des difficultés, et le risque de conflit d'intérêt pour ces élus qui peuvent se voir reprocher de financer - via la subvention ou la commande publique - des instances dans lesquelles ils siègent représente aujourd'hui un frein au développement de ces projets. On pourrait également ajouter une certaine frilosité des acteurs du médico-social à se lancer dans des montages peu habituels.

« L'économie sociale et solidaire, loin d'être un simple gadget marketing, pourrait être un vecteur de transformation du secteur médico-social, dans un contexte budgétaire et d'image assez tendu »

Le développement de projets de cet ordre par de nouveaux acteurs ou groupes de citoyens, à l'image du projet Boboyaka, coopérative d'habitat participatif près de Bordeaux visant à expérimenter une autre façon de vieillir et proposant une alternative citoyenne aux modèles classiques de logement des aînés, peut faire office de source d'inspiration.

Loin d'être une question d'image, il en ira dans les années à venir de la survie d'un modèle associatif dans le champ du médico-social, dont le modèle économique et la perspective d'une baisse des subventions publiques laissent présager, faute d'un renouvellement des pratiques, un accroissement encore plus important du secteur privé. ●



TRIBUNE

TRANSPORTS DURABLES : UN ÉQUILIBRE À TROUVER ENTRE ÉCOLOGIE, ÉCONOMIE DU SECTEUR ET PRISE EN COMPTE DES TERRITOIRES



En France, en 2022, le secteur des transports était responsable de 32 % des émissions de gaz à effet de serre. La transition est urgente. Et elle doit être pensée en prenant en compte le poids économique du secteur, qui pesait en 2022 20 % du PIB national, et emploie 1,4 million de travailleurs. Selon le commissariat général au développement durable, « les infrastructures de transport évoluent peu depuis plusieurs années, hormis les métros, les tramways et les véloroutes ». Plusieurs dispositifs ont toutefois été mis en place, parmi lesquels plusieurs politiques visant à faire diminuer le transport routier (qui compte pour 93 % des émissions du secteur), à l'instar des services express régionaux métropolitains, qui doivent créer des liaisons entre les métropoles et leur périphéries afin que la voiture ne soit pas l'unique mode de transport envisageable. Mais aussi le Plan vélo 2021-2026 à Paris, la stratégie nationale bas carbone, le bonus écologique, la prime à la conversion, ou encore la loi d'orientation des mobilités de 2019. Celle-ci a notamment créé les zones à faibles émissions. L'objectif étant de concilier efficacité des transports et amélioration de leur qualité, baisse des émissions et prise en compte de tous les territoires français, des métropoles aux zones rurales.

Mailys Khider

AIR SAIN ET MOBILITÉ DURABLE : DES PRIORITÉS RÉGALIENNES

Sandrine LE FEUR

- Députée Ensemble pour la République du Finistère
- Présidente de la commission du Développement durable et de l'Aménagement du territoire



Nous devons changer de paradigme et considérer la pollution de l'air et en particulier les transports, qui en sont la principale source, non seulement sous l'angle environnemental mais aussi comme un enjeu majeur de sécurité collective. Pourquoi ne pas imaginer que le ministère de l'Intérieur soit pleinement impliqué dans la coordination de la lutte contre la pollution atmosphérique ?

La politique écologique ne peut plus être considérée comme un simple enjeu sectoriel. Les dérèglements climatiques, la dégradation des écosystèmes, et la pollution généralisée ne sont plus des problèmes isolés : ils menacent directement la stabilité économique, sociale et géopolitique de notre pays. En intégrant systématiquement les enjeux écologiques dans toutes les décisions publiques, nous garantissons non seulement la pérennité de nos infrastructures et de nos territoires, mais aussi la souveraineté et la sécurité de notre nation face à des crises de plus en plus fréquentes et imprévisibles.

Le secteur des transports représente 31 % des émissions françaises de gaz à effet de serre, soit la première source d'émissions devant le bâtiment, l'agriculture et l'industrie. Au-delà du CO₂, le transport routier émet d'autres polluants qui pénètrent dans nos organes. Certes, la situation s'améliore depuis les années 2000 grâce à la réglementation européenne et aux progrès techniques, mais le rythme est encore trop lent face à l'urgence sanitaire.

Nous parlons souvent de sécurité dans le sens le plus immédiat du terme : violences, terrorisme, accidents. Mais nous oublions que respirer un air sain est un droit fondamental. L'État a une mission régaliennne claire : protéger ses citoyens des menaces. La pollution de l'air en est une, diffuse et invisible certes, mais sérieuse et dangereuse.

Chaque année en France, la pollution de l'air cause près de 40 000 morts prématurées. Et il ne s'agit que de la partie visible de l'iceberg : maladies respiratoires chroniques, cancers, diabète... Les effets de l'exposition prolongée aux polluants atmosphériques sont multiples. Face à ce qui constitue aujourd'hui l'une des premières causes de mortalité dans notre pays, il est du devoir de l'État de protéger ses citoyens avec la même détermination que contre toute autre menace.

« Face à ce qui constitue aujourd'hui l'une des premières causes de mortalité dans notre pays, il est du devoir de l'État de protéger ses citoyens avec la même détermination que contre toute autre menace. »

On associe souvent pollution et transport à la ville. C'est un raccourci dangereux. Les ruraux respirent eux aussi l'air pollué, et leurs déplacements quotidiens reposent souvent sur la voiture faute d'alternatives. Or, le vélo à assistance électrique permet

aujourd'hui de franchir des distances plus importantes qu'avant et donc de remplacer une partie de leurs trajets en voiture, à condition que des infrastructures adaptées soient mises en place. Ce qui est fait dans certaines grandes villes, comme les pistes cyclables continues, sécurisées et financées massivement, doit aussi être déployé dans nos territoires périurbains et ruraux.

Cela signifie renforcer massivement les financements du transport durable, déployer des infrastructures cyclables dans tous les territoires, soutenir l'achat de vélos, y compris électriques, et développer les transports collectifs.

Chaque jour compte. Protéger les Français, c'est leur garantir un air respirable et des mobilités sûres. C'est notre responsabilité collective et c'est, au cœur de la mission régaliennne de l'État : un impératif de sécurité publique. ●



LE TRAIN CHER N'EST PAS UNE FATALITÉ !

Olivier JACQUIN

- Sénateur socialiste, écologiste et républicain de Meurthe-et-Moselle
- Membre de la commission de l'Aménagement du territoire et du Développement durable
- Membre de la délégation sénatoriale aux entreprises



A lors que la demande de train explose et que les prix continuent de s'envoler, le nombre de dessertes ne cesse de diminuer, signe d'un système à bout de souffle. Si nous voulons éviter de le dynamiter, il est urgent de revoir le modèle économique de notre système ferroviaire !

40 % du prix des billets correspondent à des droits de péages (les plus chers d'Europe !) pour l'utilisation d'un réseau qui nécessite des investissements colossaux. Or des règles drastiques ont été imposées à SNCF Réseau bridant sa capacité d'investissement, à travers un « contrat de performance » qui la lie à l'Etat dont les engagements financiers sont insuffisants. SNCF Réseau a besoin de plus en plus d'argent et doit fermer des lignes pour réaliser des travaux toujours plus conséquents, empêchant donc de baisser des péages, et in fine les prix des billets.

SNCF Réseau dispose cependant d'une autre source de revenus : la réinjection des bénéfices de SNCF Voyageurs à travers un fonds de concours pour s'assurer que « le rail finance le rail ». Problème, la SNCF se heurte à une distorsion de concurrence puisque les entreprises alternatives n'ont, elles, aucune obligation de reverser le moindre centime de bénéfice. Pire : la concurrence ne se présentant que sur les lignes les plus rentables, c'est la desserte des villes moyennes qui est mise en danger. En effet, les profits de la SNCF réalisés sur le Paris-Lyon, la plus rentable, permettaient d'absorber les pertes d'autres lignes en France et donc d'assurer une péréquation sur l'ensemble du réseau. L'arrivée de Trenitalia a contraint SNCF Voyageurs à diminuer ses prix pour « s'aligner ».

Résultat : les prix augmentent partout ailleurs et les fréquences diminuent sur les lignes déficitaires afin de répondre à l'injonction de maximisation des bénéfices du groupe. In fine, c'est une nouvelle fois aux collectivités qu'il sera demandé de contribuer pour maintenir les lignes qui assuraient l'aménagement du territoire, comme cela a déjà commencé avec la ligne Nancy-Lyon : reconnue d'intérêt national, le gouvernement contraint les villes et départements à cofinancer alors que ce n'est aucunement leur compétence.

Une autre voie est possible

Face à cette situation, déclarons l'état d'urgence ferroviaire !

Il faut drastiquement diminuer les péages ferroviaires. Des prix moins élevés permettront à SNCF Voyageurs d'augmenter le nombre de trains en circulation, ce qu'elle n'a aucun intérêt à faire aujourd'hui dès lors qu'elle perd de l'argent sur des trains pourtant presque complets ! De même, des billets moins chers permettront à davantage de personnes de voyager plus fréquemment et alimenteront donc un cercle vertueux. Les pertes intermédiaires pour SNCF Réseau seront compensées par l'Etat. Notre voisin italien a montré le chemin il y a quelques années.

« Il faut drastiquement diminuer les péages ferroviaires »

Cet effort financier de la puissance publique en faveur du ferroviaire ne peut bien sûr pas s'extraire de la réalité budgétaire actuelle. Aussi, loin du chimérique « plan à 100 milliards », il faut

véritablement mettre la route et l'aérien, à commencer par les concessions autoroutières et l'aviation d'affaires, à contribution mais également aller capter la manne des crédits carbone européens dans une logique pollueur-payeur.

En parallèle, il faut faire contribuer les entreprises concurrentes au fond de concours, imposer des règles de simplicité concernant la billettique et donner de la visibilité de long terme aux constructeurs ferroviaires afin d'éviter la thrombose que nous subissons actuellement. Enfin, nous devons réaffirmer notre confiance envers les cheminots, maltraités depuis sept ans.

Il faut mettre un terme au malthusianisme ferroviaire qui règne à tous les étages et qui n'a pour conséquence que d'avantager la route à l'heure de la transition écologique. Face à ce contresens historique, réenchanteons le train pour les citoyens ! ●



LA FRANCE DOIT FINANCER L'AMBITION

Didier MANDELLI

- Vice-président du Sénat
- Sénateur LR de la Vendée
- Premier Vice-président de la commission de l'Aménagement du territoire et du Développement durable
- Président du groupe d'études Mer et littoral



marqués par de faibles densités et de longues distances. Tout comme la complémentarité entre les modes – transports collectifs, fret massifié, modes doux.

Le transport routier et maritime de marchandises, tout comme le transport de voyageurs, sont engagés dans la voie de la décarbonation. Des initiatives sont déjà en place, mais les obstacles restent importants.

S'appuyant sur les travaux du Sénat, le ministre des transports et ancien Sénateur Philippe Tabarot a lancé une conférence nationale sur le financement des transports - dite « conférence Ambition France Transports » afin de bâtir un nouveau modèle de financement pour nos infrastructures et services de mobilité d'ici 2040.

Après 10 semaines de travaux intenses, les conclusions ont été rendues début juillet. Cette conférence a nourri une forte attente,

en apportant la promesse d'une vision politique et financière à moyen et long terme. Elle a enclenché une dynamique qu'il faut maintenir.

Malgré un contexte budgétaire et politique difficile, nous attendons désormais la loi cadre qui

concrétisera ces travaux, seule à même d'assurer la stabilité nécessaire pour restaurer la confiance des investisseurs, libérer l'innovation et donner enfin à la France les moyens de bâtir des transports durables. ●

Face à l'urgence climatique, la transition vers des transports durables s'impose plus que jamais comme un impératif stratégique et sociétal. Le secteur du transport joue un rôle déterminant dans le développement des territoires. Or, il représente encore près de 31 % des émissions de gaz à effet de serre, dont 24 % liés au transport routier de marchandises.

En 2017, les assises de la mobilité avaient souligné l'existence de zones blanches de la mobilité opposant les citoyens dépendants de la voiture, notamment en zones rurales, de ceux bénéficiant de réseaux de transport collectif.

Pour y répondre, la loi LOM de 2019, dont j'ai été Rapporteur au Sénat, visait à développer des mobilités durables sur tout le territoire, et à réduire les fractures sociales et territoriales.

Ce texte, considérablement amélioré lors de son passage au Sénat, n'a toutefois pas abouti à une conclusion mixte paritaire conclusive pour une raison majeure : le financement.

La position du Sénat était claire : pas de transfert de compétences ou de prise de compétences sans financement.

Depuis, plusieurs lois ont cherché à renforcer cette offre de transport, en zone urbaine comme en zone rurale, comme celle de 2023 visant à déployer des Services express régionaux métropolitains. Mais, à chaque fois, la même difficulté surgit : financer l'ambition.

Six ans après la loi LOM, le forum « vies mobiles » constate encore que 70 % de la population et près de 85 % du territoire national ne sont pas desservis par les alternatives à la voiture.

Au Sénat, nous avons à plusieurs reprises souligné l'insuffisance des crédits pour l'entretien la régénération et à la modernisation des réseaux ferrés, routiers et fluviaux. L'offre de transports collectifs reste également défailante dans les territoires ruraux,

« Libérer l'innovation et donner enfin à la France les moyens de bâtir des transports durables. »



LA NEUTRALITÉ CARBONE D'ICI 2050

Marietta KARAMANLI

- Députée Socialistes et App. de la Sarthe
- Membre de la commission des Lois constitutionnelles, de la Législation et de l'Administration générale de la République
- Membre de la commission des Affaires européennes



La décarbonation du transport est un défi majeur posé à la collectivité qui entend lutter efficacement contre le réchauffement climatique.

En effet, le secteur des transports est responsable d'un quart des émissions de CO₂ de l'UE et d'un tiers en France, et ce, sans baisse depuis 1990. Le seul transport routier représente environ 75 % des émissions du secteur. Parallèlement la décarbonation ne peut se limiter aux véhicules automobiles thermiques : elle doit inclure tous les modes de transport, y compris l'aérien, dont les émissions ont doublé entre 1990 et 2022.

En l'état, trois faits majeurs rendent la baisse des émissions plus difficile. Il y a ce que certains dénomment des « effets rebonds », en effet les gains d'efficacité gagnés par la décarbonation ont été pour partie annulés par l'augmentation du trafic et la taille des véhicules. De plus, il y a une insuffisance de sobriété, la réduction de l'usage du transport carboné en termes d'émissions est peu présente dans les politiques publiques. Enfin, il existe des déterminants de la mobilité qui sont « extérieurs » aux seuls modes de transports ; ils concernent l'urbanisme, les distances entre le domicile et le travail, les besoins de déplacement dans la vie quotidienne et les coûts d'accès aux modes de transports collectifs. Des tarifs élevés ou des temps de transports longs restent un obstacle à un accès plus large à des transports communs moins polluants. Il est important de comprendre les choix de mobilité faits par chacun, sans a priori ni considérations irrationnelles.

La transition bas-carbone a certainement un coût macroéconomique mais il sera très inférieur à celui de l'inaction climatique. On peut attendre de cette transition l'évitement d'événements graves en termes de climat ; des gains de productivité

des technologies bas-carbone ; de moindres importations de combustibles fossiles ; et une amélioration du bien-être et de la santé.

D'ores et déjà des mesures ont été mises en œuvre à la fois aux niveaux français et européen pour promouvoir la décarbonisation des transports. Dans l'UE, la stratégie de mobilité durable vise une réduction de 90 % des émissions de transport d'ici 2050. En France, la stratégie nationale de carbone vise une réduction de 30 % des émissions d'ici 2030 pour atteindre la neutralité carbone d'ici 2050.

En l'état, même si cela reste en deçà des besoins, le cadre législatif et réglementaire est globalement cohérent et précis ; néanmoins des objectifs ambitieux nécessitent une accélération significative des efforts pour atteindre les cibles de réduction de CO₂.

Cette nouvelle étape de l'action publique doit se concilier avec une situation où l'argent public est rare ; cette conjonction impose de privilégier les investissements dans les modes de transports décarbonés qui bénéficient le plus au plus grand nombre de nos concitoyens : le train ; les transports en commun ; l'électrification massive des véhicules thermiques ; le développement du fluvial...

La Commission européenne estime que des investissements supplémentaires de 205 milliards d'euros jusqu'en 2030 sont

« La transition bas-carbone a certainement un coût macroéconomique mais il sera très inférieur à celui de l'inaction climatique. »

nécessaires pour assurer la décarbonisation du secteur des transports, représentant près de la moitié des investissements supplémentaires de l'UE de 477 milliards d'euros. La majorité de ces investissements seront issus du secteur privé, nécessitant un soutien et une visibilité continus.

Les nouvelles propositions complétant les mesures déjà engagées doivent s'appuyer sur une bonne articulation entre les différents secteurs de transport et leurs contributions respectives à la décarbonation, prendre en compte l'acceptabilité sociale des mesures à venir, soutenir la recherche dans des technologies rendant les transports plus propres, et reconnaître le rôle complémentaire de l'Union européenne et des États membres dans le soutien aux transports neutres en carbone. ●



MOBILITÉS DURABLES : COMMENT CONCILIER AMBITIONS ÉCOLOGIQUES ET RÉALITÉS LOCALES ?

Jean-Marc DELIA

- Sénateur LR des Alpes-Maritimes
- Membre de la commission de l'Aménagement du territoire et du Développement durable



La transition écologique impose de repenser nos mobilités, mais les besoins varient selon les territoires. Face à ces défis, le Sénat prône une approche équilibrée, alliant modernisation, équité et coopération pour une mobilité durable et inclusive.

La transition écologique est aujourd'hui un défi incontournable pour notre pays. Pourtant, la route vers des transports véritablement durables révèle la diversité des besoins et attentes selon les territoires. Dans les Alpes-Maritimes, entre la métropole niçoise, un littoral dynamique et un arrière-pays souvent rural, cette pluralité oblige à penser des solutions adaptées, différenciées et ambitieuses.

Citadins et habitants des zones rurales ne partagent pas la même vision de la mobilité. En ville, l'enjeu est clair : développer les

« Écologie et aménagement du territoire doivent avancer main dans la main. »

alternatives à la voiture, renforcer les réseaux urbains, favoriser l'intermodalité et les modes doux. À l'inverse, ceux qui vivent en zones moins desservies, confrontés à une offre limitée et à une forte dépendance à la voiture, réclament équité et accessibilité. Pour eux, la transition ne doit pas se traduire par un isolement ou un déclassement territorial. Dans ce contexte, les services express régionaux métropolitains (SERM) apporteront une réponse aux fractures territoriales, en développant les mobilités du quotidien entre les métropoles et leurs périphéries.

Face à l'impératif de décarbonation, le Sénat défend une approche pragmatique. Il soutient la relance des lignes ferroviaires secondaires, une tarification adaptée, une logistique plus verte, tout en garantissant un réseau routier cohérent et solide. Car écologie et aménagement doivent avancer de concert. Les travaux récents sur l'aménagement du territoire soulignent l'urgence de régénérer nos infrastructures, avec des financements clairement identifiés et des procédures simplifiées : écologie et aménagement du territoire doivent avancer main dans la main.

Dans cette dynamique, le programme Ambition France Transport, lancé au printemps 2025, manifeste la volonté nationale de bâtir un nouveau modèle de financement et de développement des mobilités

à horizon 2040. Il fédère élus, acteurs publics et privés autour de trois objectifs majeurs : régénérer et moderniser les infrastructures existantes, augmenter l'offre de transport dans tous les territoires et accélérer la transition écologique du secteur. Grâce à des ateliers collaboratifs et une large concertation, le programme vise à répondre aux besoins de mobilité croissants des Français tout en favorisant l'innovation, l'équité et la résilience du réseau, sans alourdir le poids financier sur les usagers ou les collectivités.

Les prochaines étapes seront déterminantes : le Conseil d'orientation des infrastructures rendra son rapport en décembre 2025. Il devra inscrire la France sur une trajectoire réaliste : modernisation, sécurité, adaptation au changement climatique, soutien aux territoires fragiles, et arbitrages ciblés pour favoriser la résilience. Le Sénat joue ici un rôle essentiel, tant comme moteur d'alerte que garant d'une gouvernance juste. Au-delà des choix budgétaires qui seront faits, la clé du succès réside dans une gouvernance solide et une coopération renforcée entre territoires, acteurs publics, privés et citoyens. Mieux partager les données, harmoniser les stratégies locales, favoriser la concertation et valoriser l'intelligence collective, voilà autant de leviers pour optimiser les ressources existantes. Initiatives intercommunales, groupes de travail réunissant élus, opérateurs et usagers, partage de bonnes pratiques... Ces démarches créent une dynamique vertueuse, sans coûts additionnels. C'est dans cette recherche collective et responsable que se construit une mobilité durable pleinement efficace.

En définitive, la réussite du transport durable reposera sur la reconnaissance de toutes nos diversités territoriales et par la mobilisation collective de tous les acteurs. Qu'ils soient usagers, collectivités ou opérateurs, ils sont tous parties prenantes de cette transformation. Car la véritable écologie est celle du lien, du discernement et de la responsabilité, loin de tout dogmatisme et de toute exclusion. ●



COMMENT DEVENIR LIBRE DE SE DÉPLACER SANS VOITURE PARTOUT, TOUT LE TEMPS ?

Sylvie LANDRIÈVE

► Directrice du Forum Vies Mobiles, think tank de la mobilité et des vies futures



Oui, un autre système de mobilité est possible. À la question « pourra-t-on, demain, se passer de voiture en France sans limiter notre liberté de déplacement ? », une réponse claire et chiffrée peut désormais être apportée.

Aujourd'hui, en dehors de quelques centres-villes, il est presque impossible de se passer de voiture. Pourtant, loin de garantir la liberté, ce système exclut : seuls 12 % des Français se disent réellement libres de conduire où et quand ils le souhaitent. Pour les près de 60 millions restants, le système voiture en place est un chemin pavé de renoncements (travail, santé, loisir, famille...).

Comme la sécurité sociale a garanti à tous l'accès aux soins il y a près de 80 ans, nous devons aujourd'hui inventer la sécurité sociale de la mobilité : une véritable assurance mobilité pour tous, bénéfique à l'ensemble de la société.

Cela est d'autant plus nécessaire que la voiture est aussi un fardeau collectif. Elle représente 15 % des émissions nationales de CO₂, aggrave la pollution de l'air et sonore, favorise la sédentarité, accapare l'espace public et marginalise les autres modes de déplacement. Et cela a un prix : le système voiture coûte plus de 300 milliards d'euros par an à la société française, soit l'équivalent de 10 % du PIB.

On peut dès maintenant mettre en place et faire fonctionner un système alternatif de mobilité. Il répondrait aux besoins des personnes aujourd'hui utilisatrices et dépendantes de la voiture, tout en offrant enfin une solution à toutes les personnes éconduites par le « système voiture » en place, mais à certaines conditions :

Garantir une véritable « assurance mobilité » grâce à des trains, bus et cars qui passent toutes les demi-heures en journée et toutes les heures la nuit, desservant finement aussi bien les grandes villes que les zones rurales, tous les jours de la semaine.

Libérer près de la moitié des routes locales de l'emprise de la voiture : 20 % pour un réseau cyclable et piéton continu et sécurisé, en ville comme à la campagne ; et environ 25 % où la priorité sera systématiquement donnée aux transports collectifs.

Unifier l'offre, l'information et la billettique à

l'échelle nationale, pour rendre le réseau lisible et simple d'utilisation pour tous.

Ces leviers forment un socle indissociable : sans réseau cadencé, sans infrastructures dédiées, sans lisibilité nationale et sans limiter la place donnée à la voiture, le passage d'un système dominé par cette dernière à un autre ne peut être garanti.

En réutilisant massivement les infrastructures existantes, ce système alternatif de mobilité coûte 60 milliards d'euros par an, soit cinq fois moins que le « système voiture » actuellement en place. Et en termes d'écologie, le gain est massif avec une réduction à minima de 70 % des émissions de gaz à effet de serre liées aux déplacements des personnes. Enfin, c'est aussi l'assurance d'une plus grande autonomie stratégique pour le pays avec une moindre dépendance au pétrole, aux métaux critiques pour les batteries, et à une industrie automobile fragile.

Alors que le débat public s'intensifie autour des arbitrages à faire entre transition écologique, rigueur budgétaire, désenclavement des territoires, pouvoir d'achat et autonomie stratégique, le Forum Vies Mobiles montre qu'il est possible de mettre en place un système alternatif de mobilité qui apporte des réponses à ces enjeux tout en assurant une sécurité sociale de la mobilité.

« Comme la sécurité sociale a garanti à tous l'accès aux soins il y a près de 80 ans, nous devons aujourd'hui inventer la sécurité sociale de la mobilité. »

Il ne s'agit pas d'une utopie, mais d'un scénario concret, conçu à partir des réalités territoriales et prêt à être expérimenté. ●





Accélérez la mobilité décarbonée sur votre territoire !

À l'approche des élections municipales, l'heure est au bilan et à la projection vers le prochain mandat. Face à l'urgence climatique, le constat est clair : la décarbonation de nos mobilités n'est plus une option, mais une véritable nécessité.

Pour les six années à venir, l'accent doit être mis sur le développement de modes de déplacement durables, performants et inclusifs. À la clé, des territoires plus accessibles, plus attractifs et plus responsables ! Mais concrètement, comment procéder ? Comment repenser la mobilité urbaine, périurbaine et rurale pour mieux répondre aux attentes des citoyens ? Trouvez les réponses à toutes vos questions aux Rencontres nationales du transport public (RNTP), qui réuniront 8 000 participants – élus, membres des collectivités territoriales et professionnels de la filière – du 4 au 6 novembre 2025 à Orléans.

Le Congrès GART-UTPF : s'informer, débattre et échanger

Cette année, le Congrès du GART et de l'UTPF s'organise autour du thème « **Municipales 2026 : mieux connecter les territoires** ». À cinq mois du scrutin local, élus et

professionnels de la mobilité échangeront, lors de séances plénières et d'ateliers, sur leurs différentes visions des politiques de mobilité et sur les enjeux d'efficacité, de durabilité et de coopération, avec un objectif commun : répondre concrètement aux besoins des voyageurs.

Le salon : vers une mobilité décarbonée

Le salon des RNTP, quant à lui, est le lieu incontournable pour découvrir un secteur en perpétuelle évolution. Plus de 200 exposants, issus de toute la chaîne de valeur de la mobilité, viendront présenter leurs dernières innovations : constructeurs et leurs véhicules, opérateurs de transport, solutions innovantes de billettique, information voyageurs, sécurité, sûreté, ITS, maintenance, énergies alternatives, mobilités actives... C'est l'opportunité de trouver, en un même lieu, un panel de produits et de services pour faciliter les trajets du quotidien des citoyens.

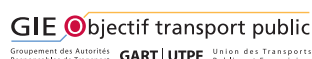


Orléans
04—06 novembre
Rencontres nationales
du transport public

Programme et inscription sur
rencontres-transport-public.fr



Un événement du GART et de l'UTPF, organisé par le GIE Objectif transport public



Partenaires institutionnels



Partenaires officiels



LES ASSURANCES FACE AUX DÉFIS DU NUMÉRIQUE



Le numérique transforme en profondeur le secteur des assurances : cybersécurité, télétravail, économie de plateforme sont autant de nouveaux défis pour les assureurs. En France, les attaques par ransomware (demande de rançon) ont explosé en 2023 et très peu d'entreprises sont préparées à l'éventualité d'une attaque, malgré les pertes économiques qui peuvent en découler. Le marché de la cyberassurance se développe. Les primes d'assurance cyber ont augmenté, tout comme les indemnisations. Les assureurs proposent désormais des contrats qui incluent par exemple les frais de restauration de systèmes ou la gestion de crise.

Le télétravail est un facteur d'augmentation des risques de cyberattaques des entreprises puisque les réseaux domestiques sont souvent moins protégés que ceux des entreprises. Mais il est aussi un nouveau champ à investir pour les assureurs, car il redéfinit les contours des accidents du travail et de l'usage de matériel professionnel.

Autre problématique : celle de l'économie de plateforme. Les débats sur la couverture sociale des travailleurs de ce secteur (chauffeurs, livreurs, freelances, etc.) impliquent d'ouvrir les perspectives d'assurance des travailleurs indépendants. Les assureurs doivent constamment s'adapter à ces nouveaux modèles qui amènent autant de nouveaux risques et de nouvelles façons de penser l'assurance.

Mailys Khider

EN QUÊTE D'ASSURANCE

Eric BOTHOREL

- Député Ensemble pour la République des Côtes-d'Armor
- Membre de la commission des Affaires économiques
- Membre de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques



Un assureur classiquement savait beaucoup (trop) de choses sur nous. Désormais, notre téléphone ou notre ordinateur en savent plus sur nous que notre employeur, nos amis, notre famille et même notre assureur. Étrange comportement collectif où l'on confie spontanément à un smartphone ce que l'on cache consciemment à d'autres.

On comprend et conçoit que l'assurance regarde avec envie et gourmandise ces masses de datas qui lui permettraient de réduire leurs risques et de parfaire leurs propositions. Pour autant, c'est le rôle du législateur national et surtout européen de dessiner un modèle spécifique de protection des utilisateurs et donc de leurs données.

Deux modèles s'imposent : le modèle nord-américain, dérégulé, débridé où il est établi que les compagnies privées du numérique sont propriétaires de nos données, les archivent, les complètent et les vendent. Le résumé de ce modèle : le secteur privé et un marché libre.

Un autre modèle est à l'œuvre en Chine et en Russie, un internet sous contrôle. Le modèle est assumé dans un Livre blanc chinois : « à l'intérieur du territoire chinois, l'Internet est sous la juridiction de la souveraineté chinoise. Il en va de la protection de la sécurité d'État et de l'intérêt public ».

L'Europe s'essaie à inventer un modèle souverain, autonome et sûr. Et ce n'est pas une mince affaire. À l'ère du numérique, la souveraineté technologique est devenue un enjeu crucial pour l'Europe. La capacité à contrôler ses infrastructures, ses données et ses technologies est essentielle pour garantir l'indépendance stratégique, la compétitivité économique et la protection des libertés individuelles.

Plus de 70 % des données des entreprises européennes sont encore hébergées sur des infrastructures extra-européennes, notamment américaines (AWS, Azure, Google Cloud) et chinoises (Alibaba Cloud), selon un rapport de la Commission européenne. Cette situation expose les données à des législations extraterritoriales comme le Cloud Act américain, qui permet à des autorités étrangères d'accéder à des données stockées hors de leur territoire. Il n'est pas tout à fait simple pour un acteur européen de l'assurance, de protéger ce qui est hébergé aux États-Unis ou en Chine.

Le RGPD a fait figure de pionnier en matière de protection des données. L'AI Act, en cours d'adoption, vise à encadrer les usages de l'intelligence artificielle avec une approche par les risques. Mais cette régulation est parfois

jugée trop complexe, voire dissuasive, qui pourrait freiner l'innovation locale.

Législateurs, nous sommes en train de transcrire un certain nombre de directives européennes en droit français, pour monter le niveau de sécurité et d'obligations de moyens de près de 20 000 structures publiques et privées, nationales comme territoriales. De ce fait, des milliers d'entreprises vont être contraintes par la loi de rehausser le niveau de leur sécurité informatique dont certaines PME et collectivités.

Je ne doute pas que les assureurs seront interrogés, impactés par ces réformes. Nous renforçons les exigences et les contrôles, nous devrions donc faciliter leur travail.

Toutefois...

Lors des auditions préalables à cet examen du projet de loi, il nous a été confié qu'en matière numérique, les polices d'assurance couvrent presque autant que les chemises de nuit dans les hôpitaux.

Le trait est caustique, mais force est de constater que l'on a le plus grand mal à déterminer aujourd'hui, pour une entreprise, si les risques cyber sont inclus dans la responsabilité civile professionnelle. Cela semble de moins en moins le cas : La fraude informatique, le piratage ou l'erreur humaine non intentionnelle

« L'Europe s'essaie à inventer un modèle souverain, autonome et sûr. Et ce n'est pas une mince affaire. »

font, dans l'immense majorité, l'objet d'exclusions contractuelles. On peut comprendre la prudence, c'est d'ailleurs leur métier, des assureurs sur la couverture du risque cyber.

Des produits assurantiels spécifiques semblent désormais être la norme. Et je ne doute pas que l'adoption du projet de loi Cyber résilience, dont je suis le rapporteur général, va permettre de voir se démultiplier les actions des démarcheurs des compagnies d'assurance.

Nous avons surtout besoin de prévention, de systématisation des interrogations sur ces sujets, par les contrôleurs mais aussi par les assureurs.

En effet, les statistiques européennes montrent que ce sont les entreprises françaises qui sont les plus impactées par les cyberattaques et que le secteur le plus touché est celui de la banque et des assurances. Aux assureurs d'assurer ! ●



ASSURER LE XXI^E SIÈCLE : LES RISQUES NUMÉRIQUES COMME ÉPREUVE DE VÉRITÉ

Lisa BELLUCO

- Députée Écologiste et social de la Vienne
- Secrétaire de la commission du Développement durable et de l'Aménagement du territoire
- Membre de la Commission supérieure du numérique et des postes



Stéphanie DEMBAK-DIJOUX

- Adjointe au maire du 19^e arrondissement de Paris, consultante en transformation numérique, spécialiste du secteur assurantiel et financier
- Directrice-conseil Transformation des organisations et change management chez Lamarck



L'assurance est par essence l'art d'anticiper les risques, de transformer l'incertitude en sécurité collective. Mais le numérique bouleverse cette équation. De l'essor des attaques informatiques à la généralisation du télétravail, en passant par le développement des plateformes et de l'intelligence artificielle : ce sont autant de mutations qui redessinent les contours de ce qui est assurable, et interrogent la capacité de l'assurance à rester ce pilier de résilience économique et sociale.

Le risque cyber en est l'illustration la plus frappante. Autrefois cantonnées à quelques acteurs stratégiques, les attaques frappent désormais de manière indifférenciée hôpitaux, collectivités, PME. En 2023, près de 60 % des cyberattaques ont visé ces petites structures, souvent démunies. Pour les assureurs, habitués à modéliser des événements circonscrits, ce basculement est majeur : un rançongiciel peut désormais toucher simultanément des centaines d'acteurs, rendant le risque systémique et donc difficile à mutualiser.

Le Parlement examine actuellement un projet de loi qui transpose trois réglementations européennes structurantes : la directive NIS2 sur la cybersécurité, la directive REC sur la résilience des entités critiques, et le règlement DORA pour le secteur financier. Ces textes ne concernent pas uniquement les grandes infrastructures : ils ont pour objectif de renforcer la résilience de l'ensemble du tissu économique et, indirectement, de sécuriser le modèle assurantiel lui-même. Car bien sûr il n'y a pas d'assurance viable sans infrastructures numériques stables : sans elles, plus de données fiables pour modéliser les risques, plus de continuité de service pour indemniser, et plus de confiance des assurés. Mais ces réglementations jouent un autre rôle essentiel : en réduisant l'exposition aux cyberattaques et aux sinistres massifs, elles protègent directement les assureurs contre le risque de défaillance.

La transformation numérique de l'assurance dépasse cependant le seul risque cyber. Pour ce qui concerne l'assurance de personnes, le télétravail soulève de nouvelles questions de responsabilité, les plateformes reconfigurent la frontière entre salariat et indépendance. L'assurance de biens, le IARD, est bousculée par l'IoT, l'intelligence artificielle et la responsabilité des décisions algorithmiques. Ces évolutions transforment la "matière assurable" et exigent de repenser les solidarités qui en découlent. L'assurance ne peut pas rester spectatrice : elle doit anticiper, accompagner et innover.

Il faut considérer la cybersécurité et, plus largement, la résilience numérique comme un pilier d'intérêt général. Comme la santé ou l'énergie, elles

conditionnent le fonctionnement de l'ensemble de la société. Or les collectivités locales, les petites entreprises et les travailleurs indépendants, en première ligne, disposent de peu de moyens. Leur protection exige une mobilisation partagée : l'Etat pour fixer le cap, les institutions européennes pour garantir un cadre solide, et les assureurs pour assumer pleinement leur rôle d'accompagnement.

L'assurance est née pour protéger la société des aléas. Face aux risques du XXI^e siècle, elle doit rester un acteur central de stabilité

« Intégrer le risque numérique, à l'instar du risque climatique, n'est pas une option : c'est la condition pour préserver la continuité de notre économie »

et de cohésion. Intégrer le risque numérique, à l'instar du risque climatique, n'est pas une option : c'est la condition pour préserver la continuité de notre économie, la confiance des citoyens et garantir notre souveraineté.

Enfin, renforcer la résilience suppose aussi de ne pas céder au tout numérique. Certaines fonctions essentielles doivent conserver des alternatives hors ligne, capables de prendre le relais en cas de panne ou d'attaque. Cette "rematérialisation", loin d'être un retour en arrière, est une stratégie de sécurité, de sobriété et d'accès effectif aux droits.

Pour les assureurs comme pour les institutions publiques, la survie des modèles repose autant sur l'intégration des nouveaux risques que sur la capacité à limiter nos dépendances excessives. ●



La base de données

LE TROMBINOSCOPE

NE MANQUEZ PLUS AUCUNE NOMINATION !



25 000 personnalités-clés des institutions françaises et européennes.



Mises à jour quotidiennes :
Élections, nominations, démissions.



Recherche multicritère :
Ciblez avec précision.



Téléchargement facile :
Exploitez les données stratégiques.



Anticipez les
changements.



Décryptez le pouvoir.



Scannez et abonnez-vous !

www.trombinoscope.com

PROTECTION SOCIALE DES TRAVAILLEURS DE PLATEFORMES : UNE ARCHITECTURE ENCORE INCOMPLÈTE QU'IL FAUT ACHEVER !

Frédérique PUISSAT

- Sénatrice LR de l'Isère, rapporteure du rapport "Travailleurs des plateformes : au-delà de la question du statut, quelles protections ?"
- Membre de la commission des Affaires sociales



En une dizaine d'années, la place des plateformes numériques dans notre société n'a cessé de grandir. Cela allant de pair avec un essor infatigable de nouvelles activités pour le compte de ces plateformes : livreur à vélo, chauffeur, cuisinier, aide à la personne, etc. Toute une multitude d'applications jouent ainsi le rôle d'intermédiaire et permettent, en tant que travailleur indépendant, d'être mis en relation avec un client.

En parallèle de la croissance de ces plateformes, tout un débat s'est installé sur le rôle et les responsabilités de ces dernières, et en particulier sur la protection sociale des travailleurs de plateformes. Car si les indépendants bénéficient de la même couverture que les salariés en matière de prise en charge des frais de santé (les prestations de la branche famille sont aussi décorréliées du statut), certaines protections ne sont pas assurées aux travailleurs indépendants.

En matière d'accidents du travail, les non-salariés ne sont couverts que s'ils souscrivent une assurance volontaire. En matière d'assurance chômage, l'allocation aux travailleurs indépendants (ATI) est soumise à des conditions tellement restrictives qu'en est exclue de fait la grande majorité des travailleurs de plateformes.

Dans un rapport paru en 2020 que j'ai coécrit avec les sénateurs Michel Forissier et Catherine Fournier, j'expliquais que cette couverture sociale incomplète peut s'avérer particulièrement problématique dans le cas de travailleurs avec de faibles revenus car ceux-ci ne peuvent pas s'auto-assurer.

Il est à noter que certaines plateformes numériques sont intervenues pour proposer d'elles-mêmes une offre d'assurance en matière d'accident du travail ou en couverture santé collective. De même,

l'institution de l'Autorité des relations sociales des plateformes d'emploi (ARPE) en 2021 a permis au dialogue social de faire ses preuves. Je suis convaincue que la démocratie sociale est clef pour faire encore des avancées en matière de protection et d'assurance. Néanmoins, je reste vigilante quant à l'application de la directive européenne sur les travailleurs de plateformes qui risque de percuter le dialogue social en place et tout son potentiel d'avancées positives.

De manière complémentaire, les propositions formulées dans le cadre du rapport de 2020 restent toujours d'actualité. Ainsi, à l'instar de l'obligation faite aux employeurs de proposer à leurs salariés une couverture santé complémentaire collective, il pourrait être imposé aux plateformes numériques de proposer aux travailleurs qui ont recours à leurs services un contrat collectif d'assurance complémentaire santé en définissant un panier de soins obligatoirement couverts. Les travailleurs pourraient être laissés libres de souscrire ou non à la complémentaire proposée.

Il serait également pertinent, du moins pour les activités les plus accidentogènes, d'imposer l'affiliation à l'assurance contre les accidents du travail de la sécurité sociale. Enfin, pour compléter cette architecture, le principe d'une cotisation à une caisse de congés payés pourrait être étendu aux travailleurs ayant des relations régulières avec une même plateforme.

Je suis convaincue qu'il faut donner aux Français toutes les cartes pour pouvoir combiner différents statuts (salarial, statut d'indépendant, etc.), cela pour répondre aux aspirations de celles et ceux qui veulent cumuler plusieurs activités et dans une logique d'amélioration du pouvoir d'achat. Pour ce faire, des avancées en matière de protection sociale pour les indépendants - travailleurs des plateformes en particulier mais pas seulement - me paraissent nécessaires. ●

« Certaines protections ne sont pas assurées aux travailleurs indépendants »



TRAVAILLEURS DE PLATEFORMES : L'URGENCE D'UNE TRANSPOSITION AMBITIEUSE

Pascal SAVOLDELLI

- Sénateur CRCE-Kanaky du Val-de-Marne, à l'origine d'une proposition de loi sur les conditions de travail des travailleurs des plateformes numériques
- Vice-président de la commission des Finances



Un modèle inédit s'est imposé : celui des plateformes, qui transforme la relation entre travailleur, client et entreprise. Limité au transport et à l'hôtellerie, il s'étend désormais à tous les secteurs : services à la personne, assistance technique... Même le droit n'y échappe plus.

Derrière l'innovation vantée se cache une réalité brutale : détricotage du droit du travail, affaiblissement de la protection sociale, précarisation. Ce qui unit ces travailleurs n'est pas l'indépendance promise mais la précarité imposée : revenus instables, absence de couverture sociale, dépendance économique à une application qui peut les « déconnecter » d'un clic. Les plateformes dirigent, contrôlent, sanctionnent, sans jamais assumer la réalité : leurs travailleurs ne sont pas indépendants mais subordonnés. Leur autonomie n'est qu'illusion. Comment parler de liberté quand une intelligence artificielle décide des missions, des horaires et des revenus ?

Aujourd'hui, 28 millions de travailleurs en Europe dépendent des plateformes, 43 millions demain. En France, plus de 600 000 sont concernées. Derrière ces chiffres, ce sont des vies fragilisées et des droits bafoués. Face à ce constat, l'Union européenne a adopté, le 24 avril 2024, une directive historique. Elle introduit deux avancées : le renversement de la charge de la preuve, obligeant les plateformes à démontrer l'absence de subordination ; et l'encadrement du management algorithmique, garantissant un droit à la transparence. Ce texte, soutenu de la gauche au centre-droit, exprime une volonté collective : reconnaître les droits des travailleurs platformisés.

Mais l'essentiel reste à faire : la transposition, prévue d'ici décembre 2026, dans le droit national. Or, le gouvernement, sous pression des plateformes, en limite déjà la portée en multipliant les pistes de contournement. L'Autorité des relations sociales des plateformes d'emploi (ARPE) entretient l'ambiguïté du statut des travailleurs, retarde la reconnaissance du salariat et préserve l'impunité des plateformes.

La tentation est grande d'inventer un « tiers statut » hybride, cumulant les inconvénients de l'indépendance et du salariat sans les protections de l'un ni les droits de l'autre. Portage salarial, sociétés de rattachement ou coopératives d'activité d'emploi sont déjà utilisés par les plateformes pour se soustraire à leurs responsabilités. Si ces pratiques prospèrent, la transposition se réduira à une « sous-transposition », au seul bénéfice des grandes plateformes.

L'enjeu est clair : appliquer l'esprit de la directive, ou céder aux lobbys numériques.

Au Sénat, notre groupe a déposé une résolution pour une transposition rapide et ambitieuse. Elle a été rejetée, au nom de prétendues difficultés juridiques. Pourtant, la présomption de salariat existe déjà pour certaines professions, comme les mannequins. Pourquoi pas pour les travailleurs de plateformes ? Face aux pressions économiques, la responsabilité politique demeure entière : il ne s'agit pas seulement d'un enjeu social, mais d'un choix de société.

Car derrière les chiffres et les dispositifs techniques, c'est bien notre modèle social qui est menacé. Les plateformes ne fragilisent pas seulement les précaires : elles créent une concurrence déloyale déstabilisant nos TPE et PME, un dumping fiscal et social et affaiblissent la Sécurité sociale. La transposition de la directive est un test politique majeur : dira-t-elle que la France protège ses citoyens, ou qu'elle se soumet aux logiques des multinationales ?

« Derrière les chiffres et les dispositifs techniques, c'est bien notre modèle social qui est menacé. »

Décembre 2026 approche. Il est urgent de sortir des faux-semblants. La directive doit être transposée intégralement, sans aménagements ni contournements. Et aller plus loin : reconnaître le temps d'attente comme du temps de travail, garantir une rémunération minimale, assurer la rétroactivité.

À ces conditions seulement, les travailleurs de plateformes pourront bénéficier de véritables droits sociaux, garants d'une démocratie respectueuse et d'une économie équitable. ●



FiDA, DORA, IA Act : comment le Parlement français adapte la réglementation

S'il est un secteur d'activité où le numérique a induit de profondes transformations et des enjeux cruciaux, c'est bien celui des assurances. Avec à la clé, la mise en place de cadres réglementaires complexes qui sont souvent portés au niveau européen puis transposés nationalement mais qui font toutefois l'objet d'un suivi scrupuleux et de débats par les parlementaires français. Petite synthèse des principaux projets de loi et règlements adoptés ou débattus en 2024-2025 sur l'assurance et le numérique en France. Les thèmes majeurs concernent la cybersécurité, l'intelligence artificielle, la digitalisation des services assurantiels et l'accès aux garanties pour les collectivités.

De FiDA ...

Premier dossier d'ampleur qui concerne les assurances et les technologies numériques : FiDA (pour Financial Data Access). Si les assurés n'en ont probablement jamais entendu parler, cette proposition de règlement a été adoptée en décembre 2024 par les États membres de l'Union européenne. Elle vise à ouvrir de façon sécurisée l'accès aux données bancaires, d'assurance et d'épargne des consommateurs et des entreprises dans toute l'Union européenne. Autrement dit, cela obligerait les assureurs à remettre, aux clients qui en font la demande, toutes les données les concernant, pour qu'ils puissent éventuellement démarcher une autre compagnie d'assurances et trouver un meilleur service.

Assureurs et mutualistes ne sont guère enthousiastes à l'égard de cette démarche. Outre la crainte d'une distorsion de concurrence, ceux-ci pointent des risques en termes de sécurisation des données des clients, voire des usages impropres de ces dernières avec ces transferts. En attendant la date d'entrée en vigueur effective en 2027, le texte poursuit son parcours législatif au sein des instances européennes.

Depuis 2023, le Sénat dispose toutefois d'une fiche thématique et d'un suivi du texte, qui insiste notamment sur l'exclusion des données d'assurance vie et santé du dispositif, ainsi que sur la protection du principe de la mutualisation du risque et des personnes les plus vulnérables. De son côté, le gouvernement français plaide pour une réévaluation de FiDA, en soulignant plusieurs préoccupations majeures : un coût de mise en conformité « largement supérieur » aux prévisions initiales de la Commission, un risque de fragilisation de la protection des données personnelles et enfin, une incohérence réglementaire entre l'obligation de partage prévue par FiDA et les objectifs de sécurisation des données imposés par DORA (pour Digital Operational Resilience Act).

... à DORA

Cet autre texte constitue également un challenge de premier ordre pour les assureurs et les mutualistes. Depuis le 17 janvier 2025, le règlement européen sur la résilience opérationnelle numérique dans le secteur financier est devenu applicable en France et dans toute l'Union européenne. Il impose aux acteurs de l'assurance et à leurs intermédiaires (notamment les courtiers) de renforcer drastiquement la sécurité de leurs systèmes informatiques. Cela inclut la gestion des risques liés aux technologies numériques, les notifications d'incidents, les tests de résilience, la surveillance des prestataires techniques et le partage d'informations sur les cybermenaces.

Dans l'Hexagone, la transposition du texte a été opérée dans le cadre du projet de loi relatif à la résilience des infrastructures critiques et au renforcement de la cybersécurité. Le Sénat l'a adopté en mars 2025 en première lecture (en même temps que les directives européennes NIS2 et REC).

Avec en particulier l'adjonction d'un amendement déposé (et adopté) par la sénatrice Vanina Paoli-Gagin du groupe Les Indépendants – République et Territoires. Elle apporte une modification qui change la donne pour les assureurs français : « En l'état actuel du droit, c'est à l'assuré victime d'une attaque cyber qu'il revient de prouver qu'un dommage a été causé par un fait autre qu'une guerre étrangère (...) Cette disposition nuit au développement de l'assurance cyber en France, et pousse les grands groupes français à souscrire en conséquence des contrats à l'étranger. Ailleurs en Europe, c'est à l'assureur qu'il revient de prouver qu'un dommage a été causé par un fait autre qu'une guerre étrangère. Afin de remédier à ce défaut d'attractivité de la France, nous proposons d'inverser la charge de la preuve pour les attaques cyber ». Actuellement, le texte est examiné en commission à l'Assemblée nationale à l'heure où sont écrites ces lignes.

Connectez-vous dès maintenant sur [Follow.SV](https://app.follow.sv/), et accédez gratuitement et simplement à votre veille 100 % personnalisée en fonction de vos enjeux : <https://app.follow.sv/>



Adopté



Vanina Paoli-Gagin

LIRT Sénateur

art. add. après Article 58

📍 Sénat

Amendement N° 14

Mots matchés :

Cyberattaque, assurance, assureur

Exposé sommaire :

En l'état actuel du droit, c'est à l'assuré victime d'une attaque cyber qu'il revient de prouver qu'un dommage a été causé par un fait autre qu'une guerre étrangère. Or, lorsque l'assuré subit un dommage causé par une **cyberattaque**, dont l'intensité et la fréquence croît manifestement, il lui est quasiment impossible de prouver la cause de ce dommage, compte tenu de la difficulté voire, souvent, de l'impossibilité d'imputer officiellement une **cyberattaque** à un acteur en particulier.

Cette disposition nuit au développement de l'**assurance** cyber en France, et pousse les grands groupes français à souscrire en conséquence des contrats à l'étranger. Ailleurs en Europe, c'est à l'**assureur** qu'il revient de prouver qu'un dommage a été causé par un fait autre qu'une guerre étrangère. Afin de remédier à ce défaut d'attractivité de la France, nous proposons d'inverser la charge de la preuve pour les attaques cyber.

Amendement :

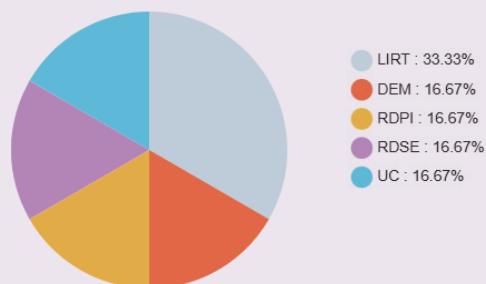
Après l'article 58

Insérer un article additionnel ainsi rédigé :

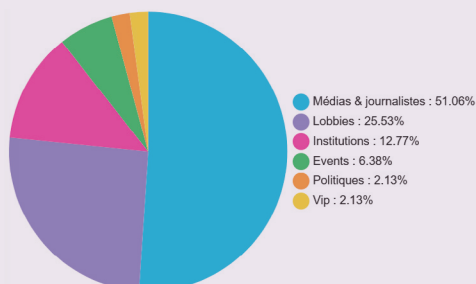
Au second alinéa de l'article L. 121-8 du code des assurances, les mots : « ou de mouvements populaires » sont remplacés par les mots : « , de mouvements populaires ou d'attaques informatiques ».

Sur ces dossiers complexes, les sénateurs ont fait preuve d'implication dans les travaux ainsi que le montre le graphique ci-dessous sur la répartition des activités des groupes siégeant au Palais-Bourbon. Bien qu'ils soient peu nombreux à traiter ces questions pointues, ils sont investis dans les dossiers. Des dossiers qui par ailleurs suscitent une importante couverture médiatique et une activité soutenue chez les cabinets d'affaires publiques.

Groupes politiques



Parties prenantes



Et maintenant l'IA au menu

Avec la rentrée parlementaire, un sujet majeur va s'inviter dans les travées de l'Assemblée nationale et du Sénat : l'IA (Intelligence artificielle). Son déploiement foudroyant en quelques années oblige les législateurs à se pencher sur ses effets et ses potentielles dérives pour y apporter les cadres réglementaires idoines. Le règlement européen sur l'intelligence artificielle (connu sous la dénomination d'AI Act) du 13 juin 2024 a tracé les contours réglementaires que chacun des pays membres de l'Union va transposer dans sa législation bien que certaines dispositions soient déjà directement applicables dans le droit français depuis février 2025.

Le 9 septembre dernier, un communiqué du ministère de l'Économie a présenté un projet de désignation des autorités en charge de la régulation de l'IA en France. Avec une double approche : protéger les utilisateurs et favoriser l'innovation. Le schéma retenu par le gouvernement sera appliqué en revanche sous réserve d'une adoption par le Parlement via un projet de loi. Dans l'immédiat pour le secteur assurantiel, c'est l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) qui sera responsable des systèmes d'IA destinés à être utilisés pour évaluer la solvabilité des personnes physiques, établir leur note de crédit et évaluer les risques et la tarification (notamment algorithmique) en matière d'assurance-vie et d'assurance maladie.

A ce jour, il n'y a pas encore de travaux parlementaires spécifiques à l'Assemblée nationale et au Sénat dans le secteur des assurances et aucun calendrier précis n'a été communiqué. Néanmoins, on peut d'ores et déjà inscrire sur ses tablettes l'événement institutionnel organisé par le Sénat le 29 septembre avec une table ronde sur l'intelligence artificielle et la coopération interparlementaire. Il y sera aussi question de la gouvernance et des rôles nationaux dans la mise en œuvre de l'IA Act. Les cabinets d'affaires publiques devront surveiller de très près les discussions !

ARTICLE 49, ALINÉA 1 DE LA CONSTITUTION : CLÉ ET MÉCANISME DE LA DÉCLARATION DE POLITIQUE

Le 8 septembre dernier, le Gouvernement de François Bayrou est tombé au moment d'un vote de confiance demandé lors d'une déclaration de politique générale (DPG). Sur les 41 votes de confiance engagés précédemment sous la V^{ème} République, aucun n'avait jamais été rejeté. Ce fut donc une première.

La DPG est un moment politique important. Le plus souvent, elle est utilisée lors de l'entrée en fonction d'un nouveau Gouvernement, lorsque le Premier ministre expose son programme avec les principales réformes et mesures qu'il veut mettre en place au Parlement. Mais ce dispositif a pu également être utilisé dans des situations complexes comme lors de la crise du covid-19 par Edouard Philippe ou pendant la guerre du Golfe par Michel Rocard.

Dans le contexte actuel avec une Assemblée nationale morcelée, la DPG est un exercice délicat, très attendu par les groupes parlementaires. Le nouveau Premier ministre, Sébastien Lecornu, a annoncé se plier à l'exercice la semaine du 6 octobre. Mais il n'est pas obligé de soumettre sa déclaration à un vote de confiance.

Est-ce une obligation pour le Premier ministre de se soumettre à un vote de confiance ?

Selon l'article 49, alinéa 1 de la Constitution : « *Le Premier ministre, après*

délibération du Conseil des ministres, engage devant l'Assemblée nationale la responsabilité du Gouvernement sur son programme ou éventuellement sur une déclaration de politique générale. »

Même si la formulation de la Constitution semble ambiguë, l'approbation d'une DPG relève de l'appréciation discrétionnaire du Premier ministre. Etant donné qu'elle est prise en Conseil des ministres, l'initiative exige l'accord (ou l'absence d'opposition) du Chef de l'État, qui maîtrise l'ordre du jour.

Dans la pratique, le Premier ministre n'engage la responsabilité du Gouvernement que s'il le juge opportun. Solliciter un vote à l'Assemblée n'est donc pas une obligation constitutionnelle à la différence de pays voisins européens.

Mais si le Gouvernement n'obtient pas la confiance de l'Assemblée nationale, le Premier ministre doit remettre la démission de son Gouvernement au Président de la République (article 50 de la Constitution).

Quelle est la pratique du vote de confiance ?

En règle générale, la DPG permet au Premier ministre de présenter sa feuille de route au Parlement. Pour autant, des Premiers ministres ont utilisé ce dispositif pour des sujets spécifiques. Par exemple, Pierre Mauroy, Premier ministre de François Mitterrand entre 1981 et 1984, a

utilisé l'article 49, alinéa 1 à cinq reprises, dont deux fois sur des programmes spécifiques : le programme énergétique (octobre 1981) et le programme économique (juin 1982).

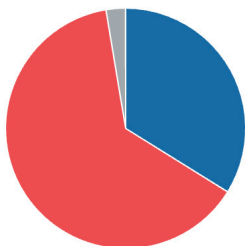
Le 9 avril 1986, la confiance est accordée à Jacques Chirac, alors Premier ministre de cohabitation de François Mitterrand, avec seulement 7 voix d'écart (292 pour, 285 contre). Le dernier Premier ministre à avoir eu recours à un vote de confiance (avant François Bayrou le 8 septembre), fut Jean Castex en juillet 2020.

11 Premiers ministres n'ont pas soumis au vote de confiance leur déclaration, mais il faut distinguer deux situations. Tout d'abord la pratique à partir de 1962, où les Gouvernements du Général de Gaulle et puis de Georges Pompidou, n'ont pas certaines fois demandé la confiance, car elle était supposée, le Gouvernement étant choisi par le Président de la République élu au suffrage universel direct : Georges Pompidou (1966), Maurice Couve de Murville (1968), Pierre Messmer (1972), Raymond Barre (1976).

Ensuite, l'absence de majorité absolue (1988 à 1993, ou encore 2022 -2023), voire l'absence de majorité tout court (2024), a un impact direct sur le refus de l'engagement de la responsabilité : Michel Rocard (1988), Edith Cresson (1991), Pierre Bérégovoy (1992), Elisabeth Borne (2022), Gabriel Attal (2024), Barnier (2024), Bayrou (janvier 2025).

Unique séance du lundi 8 septembre 2025

Scrutin public n°3054 sur la déclaration de politique générale du Gouvernement de M. François Bayrou
(application de l'article 49, alinéa premier, de la Constitution).



Synthèse du vote

Nombre de votants : 573
Nombre de suffrages exprimés : 558
Majorité absolue des suffrages exprimés : 280

● Pour l'adoption : 194
● Contre : 364
● Abstention : 15

L'Assemblée nationale n'a pas adopté

Voir le compte rendu de la séance ➤

Visualiser les votes des députés
dans l'hémicycle ▼

Quelle est la procédure ?

Elle est prévue à l'article 152 du Règlement de l'Assemblée nationale. Le temps du débat consécutif à la déclaration du Gouvernement est fixé par la conférence des présidents, réparti en proportion de leur importance numérique, entre les groupes d'oppositions et les autres groupes. Chaque groupe dispose d'un temps minimum de 10 minutes. Le Gouvernement n'est pas limité dans le temps concernant sa prise de parole.

Les députés se retirent ensuite trente minutes dans les salons voisins de l'hémicycle. Ils choisissent de voter pour, contre ou de s'abstenir. Ils peuvent bénéficier d'une délégation de vote pour un autre député, ce qui favorise en théorie le nombre de suffrages.

Comment sont comptabilisés les votants ?

C'est le point central, rendant cette procédure plus risquée que celle de la motion de censure (article 49, alinéa 2 et alinéa 3 de la Constitution). Dans le cas de la motion de censure, il est nécessaire d'avoir une majorité absolue, soit 289 députés qui la soutiennent. Seuls les députés favorables à la motion prennent part au vote ; l'abstention vaut soutien au Gouvernement.

Dans le cas de la DPG, le vote de confiance

requiert la majorité des suffrages exprimés. Les abstentions font baisser le seuil, et la confiance peut donc ne pas être accordée avec moins de voix que pour une motion de censure.

Dans le cas du Gouvernement de François Bayrou, il y avait une large majorité contre la confiance (364 voix). Le socle commun a dans son ensemble soutenu le Gouvernement (194 voix), sauf un député renaissance et le groupe Droite Républicaine (27 ont voté pour la confiance, 13 contre, et 9 députés se sont abstenus).¹

Quelle est la place du Sénat ?

La règle veut qu'au moment où le Premier ministre expose sa DPG devant l'Assemblée nationale, celle-ci soit lue en même temps à la tribune du Sénat par un autre membre du Gouvernement. C'est un simple acte d'information qui ne peut être confondu avec la procédure de l'alinéa 4 de l'article 49 de la Constitution : « Le Premier ministre a la faculté de demander au Sénat l'approbation d'une déclaration de politique générale ».

On peut noter qu'Elisabeth Borne avait souhaité prononcer une seconde intervention devant les sénateurs le lendemain de sa DPG devant les députés. De même, pour Gabriel Attal, le 31 janvier 2024.

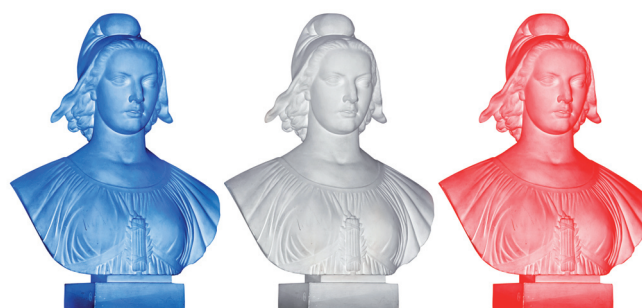
Pour conclure, soumettre à un vote de confiance une DPG lorsqu'il n'y a aucune majorité à l'Assemblée peut être risqué. Mais le Premier ministre François Bayrou avait choisi ce procédé comme un acte fort, sachant qu'une (ou plusieurs) motions de censure allait être utilisée contre son Gouvernement sur les textes budgétaires. ●

1- Vous pouvez retrouver le détail du scrutin public sur le site de l'Assemblée nationale : www.assemblee-nationale.fr/dyn/17/scrutins/3054



Mélody Mock-Gruet
Docteure en droit public

MISSIONS
INNOVATIONS
TECHNICAL



Sommaire

- 35** Présidence de la République, Administration centrale
- 37** Parlement
- 38** Corps d'État, AAI
- 39** Collectivités d'Outre-mer, conseils régionaux
- 40** Conseils départementaux
- 42** Préfecture de police de Paris, préfectures
- 53** Associations d'élus, santé
- 54** Affaires publiques

35^e **CONVENTION**
DES INTERCOMMUNALITÉS
DE FRANCE

**DES RURALITÉS
AUX MÉTROPOLES**

**8 - 9 - 10
OCT. 2025**

**À
TOULOUSE**

**FAIRE
FRANCE
ENSEMBLE
2026-2032**

**INTERCOMMUNALITÉS
DE FRANCE**

CITOYENNES, CITOYENS OSEZ L'ENGAGEMENT !

#lescommunesheureusement

*Votre
commune
a besoin
de vous.*

